

**L'ARCHITECTURE DE DÉFENSE NORD-AMÉRICAINNE:  
LE NORAD À L'ÈRE DU TERRORISME ET DES MENACES ASYMÉTRIQUES**

**Mémoire de maîtrise  
Remis au professeur David Grondin  
et  
au professeur Miguel de Larrinaga**

**Par  
Henri Voyer  
5379226**

**Juillet 2013  
École d'études politiques  
Université d'Ottawa**

## TABLE DES MATIÈRES

A) TABLE DES ABRÉVIATIONS.....	2
B) INTRODUCTION.....	3
C) DÉVELOPPEMENT.....	
1. <b><u>Chapitre 1: le nouvel environnement sécuritaire</u></b> .....	7
1.1. Les relations contemporaines de défense: souveraineté et coopération .....	7
1.2. Le nouvel environnement sécuritaire: menaces, frontières et territoire national .....	13
1.3. La question de l'intégration continentale: l'établissement d'un périmètre de sécurité?.....	16
2. <b><u>Chapitre 2: le NORAD: évolution, adaptation et opposition</u></b> .....	20
2.1. De sa création aux attentats terroristes de 2001.....	20
2.2. L'après 11 septembre: remise en question et évolution du NORAD.....	25
3. <b><u>Chapitre 3: Le NORAD: une institution symbolique</u></b> .....	28
3.1. Les institutions impliquées dans la défense continentale nord-américaine.....	28
3.2. Une renationalisation de la défense continentale.....	33
3.3. Une compétitivité institutionnelle défavorable au NORAD.....	37
3.4. Duplication, conflit et chevauchement des compétences.....	40
3.5. Une institution impossible à réformer.....	45
3.6. Le NORAD: une institution, un symbole.....	49
D) CONCLUSION.....	52
E) BIBLIOGRAPHIE.....	55

## TABLE DES ABRÉVIATIONS

ALÉNA:	Accord de Libre-échange Nord-américain
Canada COM:	Canada Command
CANR:	Canadian NORAD Region
CBRNE:	Chimique, Bactériologique, Radiologique, Nucléaire et Explosions majeures
CCM:	Comité de Coopération Militaire
CCMRF:	CBRNE Consequence Management Response Forces
CPMD:	Commission permanente mixte de défense
DHS:	Department of Homeland Security (Département de la sécurité intérieure américain)
FAA:	Federal Aviation Administration
GPB:	Groupe de planification binational
NORAD:	North American Aerospace Defence Command
OTAN:	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
SDI:	Strategic Defence Initiative
SPC:	Sécurité Publique Canada
(US)NORTHCOM:	United States Northern Command

## Introduction

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la coopération canado-américaine en matière de défense est entrée dans une phase d'institutionnalisation caractérisée par une formalisation de la coopération au sein d'institutions remplissant différentes fonctions, mais ayant toutes comme objectif ultime de favoriser la coopération militaire canado-américaine. Cette phase d'institutionnalisation débute dans le contexte de la Deuxième Guerre mondiale avec la création en 1940 de la CPMD. La CPMD rassemble des diplomates et des membres des institutions militaires canadienne et américaine qui ont pour mandat d'analyser les efforts de coopération en matière de défense et d'émettre des recommandations aux deux gouvernements pour établir une coopération plus efficace. Durant la guerre, cette institution a joué un rôle important puisqu'elle constituait un lien essentiel entre Ottawa et Washington en matière de coopération militaire et en matière d'infrastructures<sup>1</sup>. En 1946, le CCM fut créé pour coordonner la planification militaire canadienne et américaine par la création de plans conjoints<sup>2</sup>. Toutefois, une des facettes les plus importantes et les plus visibles des relations coopératives canado-américaines en matière de défense est l'institution du NORAD. Cette institution militaire binationale fut créée au plus fort de la guerre froide, vers la fin des années 1950<sup>3</sup>, en réponse à la menace nucléaire soviétique qui prenait la forme de bombardiers transportant des ogives nucléaires. Le NORAD fut donc mis en place pour créer un système de défense conjoint de l'espace aérien nord-américain qui permettrait de dissuader l'Union soviétique de lancer une attaque nucléaire et, si nécessaire, qui permettrait de défendre le territoire nord-américain contre les bombardiers soviétiques dans l'espoir de pouvoir mettre en place une contre-attaque. Le NORAD a ainsi été une institution importante de la Guerre froide pour faire face à la menace nucléaire soviétique. Toutefois, avec la fin de la guerre froide et en particulier avec les attentats du 11 septembre 2001, l'environnement sécuritaire nord-américain s'est transformé. L'Union soviétique n'existait plus, la menace

---

<sup>1</sup> Philippe Lagassé. « Le Northern Command et l'évolution des relations de défense canado-américaines », *Revue militaire canadienne*, Printemps 2003, p. 16.

<sup>2</sup> Philippe Lagassé. « Le Northern Command et l'évolution des relations de défense canado-américaines », *op cit*, p. 17.

<sup>3</sup> La décision est prise tard en 1956 par le Groupe militaire conjoint canado-américain, est approuvée en 1957 puis entre en vigueur en 1958.

principale n'était plus la puissance nucléaire d'une superpuissance rivale et le terrorisme avait fait son entrée sur la scène sécuritaire internationale en tant que menace principale. Ces attentats de septembre 2001 ont ainsi eu pour effet de précipiter le changement d'environnement sécuritaire. Dorénavant, la priorité des gouvernements nord-américains serait la défense de leur territoire national respectif contre le terrorisme et d'autres menaces asymétriques. Les États voyous possédant une capacité nucléaire offensive constituent alors également une préoccupation sécuritaire de premier ordre.

Avec une telle transformation du contexte sécuritaire nord-américain, il devient pertinent de se questionner sur la capacité des institutions militaires existantes à faire face à ces nouvelles menaces. Plus précisément, il devient nécessaire de se demander si le NORAD est toujours apte à participer à la défense du continent et à s'attaquer aux menaces contemporaines, comme les menaces asymétriques incarnées par les groupes terroristes. Le NORAD a déjà fait la preuve d'une certaine capacité d'adaptation en s'adaptant, durant la Guerre froide, à des transformations dans le type de menaces, étant passées des bombardiers nucléaires aux missiles balistiques soviétiques. Cependant, l'environnement sécuritaire restait le même et le NORAD conservait sa mission principale qui consistait à protéger l'Amérique du Nord de la menace nucléaire soviétique. Avec la fin de la Guerre froide et l'avènement du terrorisme international, c'est l'environnement sécuritaire dans son ensemble qui se transforme.

Ce questionnement quant à la pertinence contemporaine du NORAD est traité dans la littérature universitaire. Toutefois, une grande partie de la littérature fait l'objet d'un biais en faveur du maintien de l'institution binationale. Ce biais se manifeste principalement dans la dimension normative caractérisant le travail de certains auteurs. En effet, ceux-ci vont émettre des recommandations sur les modifications à adopter pour assurer la continuation de l'institution et son adaptation à l'environnement sécuritaire contemporain. Si ces auteurs affirment que l'institution tombe en désuétude, ce n'est que pour mieux soutenir qu'il est nécessaire de la transformer en profondeur pour assurer son maintien et sa pertinence. Or, la présence de ce biais ne permet pas d'étudier véritablement la pertinence du NORAD dans l'environnement sécuritaire contemporain, puisque celui-ci tient déjà pour acquis que l'institution est pertinente et qu'elle doit être maintenue. En traitant de la pertinence contemporaine du NORAD, nous souhaitons poser la question de façon plus détachée en cherchant précisément à nous distancer de ce biais en faveur

du maintien de ce commandement militaire binational et de la dimension normative très présente dans la littérature.

En plus de ce biais, peu d'auteurs s'attardent au rôle du NORAD dans ce nouvel environnement sécuritaire et tentent de déterminer si celui-ci a changé. Étant donné le nouvel environnement sécuritaire en Amérique du Nord, l'accent mis sur le terrorisme et les menaces asymétriques, la prolifération d'institutions impliquées dans la défense du continent et le réaménagement des institutions existantes, il est pertinent de se demander si le NORAD s'est lui aussi transformé et si son rôle est toujours le même. La transformation de l'architecture institutionnelle de défense du continent a nécessairement eu un rôle sur cette institution que ce soit au minimum en la forçant à s'adapter à ce nouvel environnement sécuritaire et à coopérer avec de nouvelles institutions cherchant à protéger le territoire nord-américain d'éventuelles menaces. Cette recherche s'inscrit précisément dans cet esprit en cherchant à déterminer si cette institution binationale constitue toujours un rouage essentiel dans l'architecture institutionnelle ayant pour objectif d'assurer la défense du continent nord-américain. Cela nous permettra d'identifier la pertinence du NORAD pour protéger l'Amérique du Nord des menaces contemporaines.

En bref, nous espérons combler un trou dans la littérature sur le NORAD touchant à la pertinence de cette institution dans l'environnement sécuritaire contemporain et de se distancer du biais favorable au NORAD qui est très répandu dans cette littérature. Plutôt que d'expliquer pourquoi cette institution n'est plus pertinente pour faire face aux menaces contemporaines ou pourquoi elle joue toujours un rôle essentiel, notre recherche visera à déterminer la pertinence du NORAD en tant qu'institution participant à la sécurité continentale en évaluant son rôle et les responsabilités spécifiques à l'institution. En comparant le NORAD à d'autres institutions impliquées dans les efforts de défense du continent, dont le NORTHCOM et le Canada COM, nous chercherons à déterminer si le NORAD est toujours essentiel pour assurer la défense du continent nord-américain et ainsi protéger le Canada et les États-Unis des menaces contemporaines ou si ce commandement militaire pourrait être éliminé sans réel impact pour la sécurité continentale.

Pour combler certaines lacunes dans la littérature et examiner la pertinence du NORAD, nous répondrons à la question de recherche suivante: quelle est la pertinence du NORAD en tant qu'institution sécuritaire impliquée dans la défense du continent nord-américain dans

l'environnement sécuritaire contemporain? Ainsi, pour répondre à notre question de recherche, nous développerons la thèse que le NORAD, d'un point de vue fonctionnel, n'est pas un élément essentiel de l'assemblage sécuritaire nord-américain. En effet, ce commandement militaire binational ne remplit pas un rôle particulier vu comme essentiel pour défendre le continent. Tous les rôles qui sont présentement remplis par l'institution peuvent être remplis par les nouveaux commandements nationaux (NORTHCOM et Canada COM) responsables de la défense du territoire national de leurs États respectifs. Toutefois, nous démontrerons aussi que le NORAD conserve surtout une certaine pertinence au niveau symbolique. Le NORAD est devenu un symbole représentant les relations coopératives canado-américaines en matière de défense. Nous développerons notre thèse en identifiant les responsabilités spécifiques au NORAD et son rôle dans l'assemblage institutionnel responsable de la sécurité de l'Amérique du Nord. Par rôles spécifiques au NORAD, nous entendons des rôles qui ne peuvent être remplis que par cette institution ou qui ont été délégués à ce commandement et qui sont exclusivement remplis par celui-ci. Une fois que les rôles spécifiques au NORAD auront été identifiés, nous comparerons ceux-ci avec les responsabilités des autres institutions impliquées dans la défense et la sécurité du continent pour clairement identifier la pertinence du NORAD.

Pour développer notre thèse et répondre à notre question de recherche, notre recherche se divisera en plusieurs sections. Pour commencer, nous ferons une revue de la littérature qui se divisera en deux parties. La première consistera en une brève revue de la littérature sur le sujet des relations contemporaines entre le Canada et les États-Unis pour la défense du continent et sur le sujet du nouveau contexte sécuritaire nord-américain. Cette revue de la littérature nous permettra d'identifier les principaux enjeux qui sont à la base de ce nouvel environnement sécuritaire et qui constituent le contexte dans lequel se situe notre sujet de recherche. La deuxième partie consistera en une revue de la littérature concernant le NORAD qui fera l'état des connaissances sur ce sujet. Puis, une fois la revue de la littérature terminée, nous présenterons notre argumentation qui viendra soutenir notre thèse et qui prendra la forme d'une comparaison entre le NORAD, le NORTHCOM et le Canada COM. Nous commencerons par présenter les principales institutions impliquées dans l'architecture de défense continentale et qui constituent la base de notre comparaison. Nous enchaînerons avec la présentation de nos principaux arguments soit que la diminution de la pertinence du NORAD dans l'environnement sécuritaire contemporaine est due à une renationalisation de la défense continentale qui amène une

prédominance des commandements militaires nationaux, à une compétitivité institutionnelle entre le NORAD et ses homologues nationaux (NORTHCOM et Canada COM), à un chevauchement des compétences entre les différentes institutions et à l'impossibilité de réformer en profondeur le NORAD. Pour terminer, nous présenterons la deuxième partie de notre thèse soit que le NORAD conserve toujours une certaine pertinence grâce à son rôle symbolique. Par la même occasion, nous présenterons aussi certains bénéfices secondaires pour le Canada et les États-Unis découlant de leur participation au sein de cette institution.

## **Chapitre 1: le nouvel environnement sécuritaire**

### **Les relations contemporaines de défense: souveraineté et coopération**

Le nouvel environnement sécuritaire est caractérisé par le retour au premier plan dans les relations canado-américaines de certains enjeux et certaines préoccupations. Au sein de la littérature académique, on identifie clairement que le principal enjeu caractérisant les relations de défenses canado-américaines est celui de la souveraineté canadienne. La transformation de l'environnement sécuritaire a amené une perpétuation de cet état de fait. Certains auteurs, dont David G. Haglund, identifient la volonté des Canadiens de protéger leur souveraineté comme pouvant à la fois favoriser et limiter la coopération. L'asymétrie de pouvoir en Amérique du Nord créerait une situation où la coopération avec les Américains devient une nécessité pour protéger et affirmer la souveraineté canadienne<sup>4</sup>. D'ailleurs, la réponse canadienne aux attentats du 11 septembre, la coopération avec les Américains pour renforcer la sécurité des frontières et du territoire nord-américain ainsi que la contribution du Canada à la lutte au terrorisme constitueraient des façons de démontrer aux Américains la fiabilité et le désir de coopérer du Canada<sup>5</sup>. En démontrant que le Canada est un allié fiable des États-Unis, les dirigeants canadiens souhaitent empêcher les Américains d'agir unilatéralement, ce qui serait potentiellement néfaste pour la souveraineté canadienne. Cette attitude de protection de la souveraineté canadienne contre l'ingérence américaine sur le territoire canadien consisterait donc en une perpétuation du concept de « Defence against help » de Nils Orvik selon lequel les petits États vont chercher à convaincre leurs voisins qu'ils ne représentent pas une menace et qu'ils sont

---

<sup>4</sup> David G. Haglund. « North American cooperation in an era of homeland security », *Orbis*, Vol 47, No. 4, Automne 2003, p. 685.

<sup>5</sup> Bernard Stancati. « The future of Canada's role in hemispheric defense », *Parameters*, Automne 2006, p. 113.

en mesure de se défendre eux-mêmes contre des ennemis potentiels<sup>6</sup>. Néanmoins, les préoccupations concernant la souveraineté canadienne ont aussi limité les avenues possibles concernant la collaboration des deux pays. Par exemple, le projet visant à étendre les fonctions du NORAD pour qu'il devienne une véritable institution de défense du continent s'occupant de la sécurité aérienne, terrestre et maritime a été rejeté par le gouvernement canadien, alors que c'était la solution privilégiée par les autorités américaines suite au 11 septembre<sup>7</sup>. La question de la souveraineté pousserait le Canada à coopérer, mais limiterait les formes que pourrait prendre cette coopération.

De l'autre côté, pour certains Canadiens, une coopération trop poussée avec ces derniers pourrait amener une perte de souveraineté<sup>8</sup>. Ainsi, le Canada chercherait constamment à trouver un équilibre qui lui permettrait de protéger sa souveraineté et de coopérer avec les États-Unis. La recherche de cet équilibre se ferait parfois au prix d'un léger sacrifice de certaines dimensions de la souveraineté canadienne pour mieux préserver l'ensemble. Par exemple, Nelson Michaud, en utilisant les quatre types de souveraineté de Krasner, affirme que plusieurs aspects de la souveraineté canadienne ont été sacrifiés, mais que d'autres, comme la souveraineté internationale légale, ont été épargnés<sup>9</sup>. Ce sacrifice peut prendre différentes formes comme laisser des douaniers américains opérer dans les ports canadiens et inspecter les cargaisons à destination des États-Unis qui se situent dans ces ports. Ainsi, pour cet auteur, la coopération avec les Américains et la satisfaction de leurs attentes amènent nécessairement une diminution de la souveraineté canadienne. Pour utiliser les mots de Michael Byers, « military co-operation with the United States is obviously important, but it should not detract from Canada's ability to patrol and protect Canadian territory.<sup>10</sup> » Ainsi, le Canada devrait toujours conserver les moyens d'assurer sa propre défense et ne pas dépendre des États-Unis pour protéger sa souveraineté.

Pour d'autres auteurs, dont Greg Anderson, la souveraineté est un enjeu dans les relations canado-américaines de par la nature hiérarchique qu'elle a acquise en Amérique du Nord. En fait, la souveraineté du Mexique et du Canada seraient subordonnées à la souveraineté américaine.

---

<sup>6</sup> Nils Orvik. « Defence against help - a Strategy for small states? », *Survival: Global politics and strategy*, Vol. 15, No. 5, 1973, p. 228.

<sup>7</sup> Bernard Stancati. « The future of Canada's role in hemispheric defense », *op cit*, p. 110.

<sup>8</sup> David G. Haglund. « North American cooperation in an era of homeland security », *op cit*, p. 685.

<sup>9</sup> Nelson Michaud. « Souveraineté et sécurité: le dilemme de la politique étrangère canadienne dans l'après 11 septembre », *Études internationales*, Vol. 33, No. 4, 2002, p. 664.

<sup>10</sup> Michael Byers. « Canadian armed forces under United States command », *International Journal*, Vol. 58, No. 1, Winter 2002-2003, p. 114.

Cette hiérarchisation se serait développée au cours des relations bilatérales canado-américaines et mexicano-américaines, mais surtout avec l'implantation de l'ALÉNA qui a entraîné une intégration des économies des pays membres sans l'existence d'institutions fortes pour assurer l'égalité entre ceux-ci et empêcher cette hiérarchisation de la souveraineté<sup>11</sup>. Cette hiérarchisation de la souveraineté se caractérise par des relations bilatérales dictées par les priorités sécuritaires américaines auxquelles doivent se conformer le Canada et le Mexique pour maintenir leurs frontières ouvertes et leur accès au marché américain<sup>12</sup>. Pour avoir accès au marché américain, il faut se subordonner à ceux-ci et répondre à leurs exigences sécuritaires. Ainsi, le désir des autorités gouvernementales canadiennes de protéger leur souveraineté serait une illusion, puisque la souveraineté canadienne serait déjà, à la base, subordonnée à la souveraineté américaine. Cette position rejoint celle de Justin Massie, pour qui l'obsession constante des élites politiques canadiennes envers la préservation de la souveraineté canadienne dans le domaine de la sécurité continentale nord-américaine a comme effet pervers de diminuer l'indépendance politique du Canada. Par conséquent, le Canada est limité dans ses choix et dans les mesures qu'il peut adopter réduisant ainsi son indépendance, car celui-ci cherche toujours à préserver sa souveraineté avant tout<sup>13</sup>. En voulant constamment protéger sa souveraineté, le Canada se retrouve toujours en réaction cherchant à adopter des mesures qui vont rassurer et satisfaire les Américains pour s'assurer que ceux-ci respectent la souveraineté canadienne<sup>14</sup>. Toutefois, en étant toujours en réaction pour réassurer les Américains, les Canadiens laissent la définition des priorités stratégiques et politiques concernant la sécurité du continent aux Américains. Ainsi, les mesures adoptées par le Canada pour réassurer les Américains seront obligatoirement associées aux priorités définies par les Américains<sup>15</sup>. La protection de la souveraineté canadienne serait donc une illusion qui obligerait les autorités canadiennes à coopérer avec les Américains.

Un autre enjeu de taille qui doit être mentionnée touche à la nature de la coopération entre les deux États. La période suivant les attentats terroristes du 11 septembre démontrerait que le Canada n'a que peu de marge de manœuvre dans ses relations avec les États-Unis dans le

---

<sup>11</sup> Greg Anderson. « Securitization and sovereignty in post-9/11 North America », *Review of International political economy*, Vol. 19, No. 5, Décembre 2012, p. 729.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 728.

<sup>13</sup> Justin Massie. « Canada's (In)dependence in the North American security community: the asymmetrical norm of common fate », *American review of Canadian studies*, Vol. 37, No. 4, Décembre 2007, p. 510.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 509-510.

<sup>15</sup> *Idem.*

domaine sécuritaire et militaire. Selon Frank P. Harvey, le Canada serait dépendant des priorités sécuritaires américaines. Le Canada peut avoir des priorités différentes dans le domaine sécuritaire, mais il doit satisfaire les attentes de Washington pour éviter des conséquences économiques néfastes qui découleraient des réponses du gouvernement américain à une nouvelle attaque terroriste<sup>16</sup>. Le Canada tente constamment de trouver un équilibre entre ses propres priorités et celles de Washington, mais la balance semble constamment pencher en faveur des Américains. Cette absence de choix qui caractériserait les relations coopératives canado-américaines et favoriserait les États-Unis aurait été évidente dans la réaction canadienne aux attentats du 11 septembre. Selon Patrick Lennox, le Canada devait obligatoirement adopter le modèle de l'État sécuritaire développé et défini par les États-Unis pour éviter des conséquences économiques néfastes et des conséquences pouvant mettre en péril la souveraineté canadienne<sup>17</sup>. La position dominante des États-Unis fait en sorte que ce sont ces derniers qui déterminent ce qui constitue une menace pour le continent et les moyens appropriés pour répondre à ces menaces. Ainsi, ce qui vaut pour les États-Unis vaut aussi pour le Canada étant donné sa position subordonnée en Amérique du Nord<sup>18</sup>. Ce serait le désir du Canada de protéger sa souveraineté qui le forcerait à agir de la sorte, puisque, selon l'auteur, pour survivre en tant qu'État souverain, le Canada doit suivre le leadership de Washington concernant les modalités de création de l'État sécuritaire et les façons de s'adapter et de répondre à la nouvelle menace<sup>19</sup>. Le Canada n'aurait d'autre choix que de suivre le leadership de Washington en particulier s'il souhaite protéger sa souveraineté

Un dernier enjeu a acquis une importance particulière avec la modification de l'environnement sécuritaire nord-américain. Cet enjeu est celui de la durabilité de la coopération militaire canado-américaine. Selon certains auteurs, dont Dwight N. Mason est le plus important, les relations canado-américaines de défense seraient en péril à cause de certaines décisions canadiennes. La principale menace à la coopération entre les deux États viendrait du sous-financement des forces militaires canadiennes. En fait, le Canada a toujours cherché à investir le minimum nécessaire dans ses forces armées pour s'assurer que celles-ci soient compatibles avec

---

<sup>16</sup> Frank P. Harvey. « Canada's addiction to American security: the illusion of choice in the war on terrorism », *the American review of Canadian studies*, Vol. 35, No. 2, August 2005, p. 272.

<sup>17</sup> Patrick Lennox. « From golden straitjacket to Kevlar vest: Canada's transformation to a security state », *Canadian journal of political science*, Vol. 40, no. 4, Décembre 2007, p. 1018.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 1021.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 1033.

celles de leurs alliés et pour éliminer la nécessité d'une présence militaire américaine en sol canadien<sup>20</sup>. Cependant, cette situation est devenue plus importante dans le nouveau contexte sécuritaire étant donné la recrudescence de l'importance du territoire canadien pour assurer la sécurité des États-Unis<sup>21</sup>. Le sous-financement des forces canadiennes devient donc un problème sécuritaire pour les États-Unis, puisque l'armée canadienne ne serait pas en mesure d'assurer la sécurité du Canada, et donc, de l'Amérique du Nord. Le Canada devient incapable de travailler avec les Américains pour défendre le continent<sup>22</sup>. Dans le cadre du NORAD, « a lack of resources may ultimately limit Canada's ability to continue to contribute to the defence of North American air space.<sup>23</sup> » Selon Dwight N. Mason, les relations entre les deux pays seraient aussi mises en péril par le refus du gouvernement canadien de participer au projet de défense antimissile américain<sup>24</sup>. Toutefois, cette décision a moins d'impact que le sous-financement des forces militaires canadiennes, car le programme antimissile américain a pu aller de l'avant en s'adaptant au refus canadien de participer<sup>25</sup>. Dwight N. Mason résume le lien entre le sous-financement des forces canadiennes et les relations coopératives canado-américaines en matière de défense en affirmant que « the less Canada brings to the fight, the less Canadian influence there will be on how that fight is conducted. The less Canadian participation there is in North American defence, the less United States-Canadian cooperation there can be to that end.<sup>26</sup> »

Cet enjeu est lié à celui de l'interopérabilité qui occupe une place centrale dans les relations nord-américaines de défense. L'interopérabilité peut être définie comme « the ability of a system or a product to work with other systems or products without expending special effort.<sup>27</sup> » Les obstacles sont éliminés pour s'assurer que les unités militaires canadiennes et américaines soient en mesure de coopérer efficacement sur le terrain comme si elles appartenaient à la même institution militaire. L'importance du concept d'interopérabilité dans les relations entre le Canada

---

<sup>20</sup> Joel J. Sokolsky. « A seat at the table: Canada and its alliances », *Armed forces and society*, Vol. 16, No. 1, Automne 1989, p. 14.

<sup>21</sup> Dwight N. Mason. « The future of Canadian-U.S. defense relations », *The American review of Canadian studies*, Vol. 33, No. 1, Mars 2003, p. 78.

<sup>22</sup> Dwight N. Mason. « Time to expand NORAD », dans Dwight N. Mason et James Fergusson « Security and sovereignty: Renewing NORAD », *One issue, Two voices*, Woodrow Wilson international center for scholars, Issue 3, 2005, p. 5.

<sup>23</sup> Dwight N. Mason. « The Canadian-American North American Defence alliance in 2005 », *International Journal*, Vol. 60, No. 2, Spring 2005, p. 390

<sup>24</sup> Dwight N. Mason. « The future of Canadian-U.S. defense relations », *op cit*, p. 77.

<sup>25</sup> *Idem.*

<sup>26</sup> Dwight N. Mason. « The Canadian-American North American Defence alliance in 2005 », *op cit*, p. 391.

<sup>27</sup> W. Andy Knight. *Interoperability: the next stage in Canada-US integration?*, dans Ann L. Griffiths (ed) *The Canadian forces and interoperability: Panacea or perdition?*, Center for foreign policy studies, Dalhousie university, Halifax, 2002, p. 140.

et les États-Unis vient du fait que ce concept constituerait une solution au problème du sous-financement des forces canadiennes. Bien que les Américains souhaiteraient que le Canada investisse plus de ressources dans ses forces militaires<sup>28</sup>, favoriser l'interopérabilité entre les forces armées des deux pays en mettant l'accent sur certains domaines où les forces canadiennes peuvent faire une contribution significative constituerait une solution permettant au Canada de maintenir ses engagements dans le domaine de la défense continentale. En fait, l'interopérabilité serait une nécessité pour le Canada étant donné le manque de volonté de la part du public et des élites politiques d'augmenter les fonds disponibles pour les questions de défense<sup>29</sup>.

En bref, la question de la souveraineté demeure la pièce centrale des relations canado-américaines de défense, et ce, en particulier pour le Canada. Néanmoins, le changement d'environnement sécuritaire a aussi amené un questionnement quant à la nature des relations de coopération entre les deux États et quant à la durabilité de ces relations.

---

<sup>28</sup> Dwight N. Mason. « The Canadian-American North American Defence alliance in 2005 », *op cit*, p. 390.

<sup>29</sup> Denis Stairs et Danford W. Middlemiss. *The Canadian forces and the doctrine of interoperability: the issues*, dans Ann L. Griffiths (ed) *The Canadian forces and interoperability: Panacea or perdition?*, Center for foreign policy studies, Dalhousie university, Halifax, 2002, p. 33.

## Le nouvel environnement sécuritaire: menaces, frontières et territoire national.

La littérature académique sur ce sujet identifie les multiples transformations dans les priorités sécuritaires, la perception de la menace et les mesures à adopter pour contrer cette menace qui caractérisent ce changement d'environnement sécuritaire. Premièrement, le nouvel environnement sécuritaire s'est construit autour de la notion de défense du territoire national. La sécurité du territoire national peut être définie comme étant « la préparation, la prévention, la dissuasion, la défense et la réponse aux diverses menaces et agressions dirigées contre le territoire américain [ou canadien], sa souveraineté, sa population et ses infrastructures.<sup>30</sup> » Pour Elinor C. Sloan, la sécurité du territoire national se définit comme étant les mesures civiles visant à protéger la population, les biens et les systèmes d'un pays<sup>31</sup>. Au sein de ce concept de sécurité nationale se trouve celui de la défense du territoire national qui fait référence aux activités militaires visant à garantir la sécurité des biens et de la population d'un État<sup>32</sup>. La défense et la sécurité du territoire national sont devenues les priorités absolues, car les États-Unis perçoivent l'existence d'une réelle menace à leur survie suivant les attentats du 11 septembre<sup>33</sup>. Les autorités gouvernementales américaines, tout en continuant de regarder à l'extérieur de leurs frontières pour détecter et éliminer les menaces avant qu'elles atteignent l'Amérique du Nord, ont dirigé leurs regards vers l'espace intérieur nord-américain incluant l'espace domestique américain. La menace terroriste a forcé les autorités américaines à accorder une attention particulière à l'espace aérien domestique et aux accès maritimes au continent<sup>34</sup>. Cette nouvelle priorité sécuritaire a entraîné des modifications institutionnelles majeures. Entre autres, le Département américain de la sécurité intérieure et le NORTHCOM sont deux institutions qui ont été créées avec la mission d'assurer une meilleure sécurité de la population et du territoire américain et de défendre le territoire national. Les autorités américaines espèrent ainsi renforcer la sécurité et empêcher de nouveaux attentats terroristes.

---

<sup>30</sup> David Grondin et Benoît Gagnon. *Vers une intégration militaire nord-américaine*, dans Charles-Philippe David et la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques *Repenser la sécurité. Nouvelles menaces, nouvelles politiques*, Fides, Saint-Laurent, Québec, 2002, p. 184.

<sup>31</sup> Elinor C. Sloan. *Security and Defence in the terrorist era*, McGill-Queen's University Press, Montréal, 2010, p. 67.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>33</sup> Jeffrey Turner. *North American security cooperation: What can America need from its neighbours?*, dans Jeffrey Turner, Bruce Johnson et David Miller. *North American Security. America's response, Canada's role*, Centre for international relations, Queen's University, Kingston, 2005, p. 2.

<sup>34</sup> Dwight N. Mason. « The Canadian-American North American Defence alliance in 2005 », *op cit.*, p. 388.

L'accent qui est mis sur la défense et la sécurité du territoire national se traduit par une redéfinition de ce qui constitue une menace à la sécurité des États-Unis. Outre la menace terroriste, le Canada a aussi commencé à être perçu comme étant une menace potentielle à la sécurité des Américains. En effet, « Canada has suddenly found itself in the highly uncomfortable and unfamiliar position of being perceived and treated as a security risk.<sup>35</sup> » Cette identification du Canada comme menace potentielle vient d'une perception présente au sein du gouvernement américain selon laquelle le Canada pourrait servir de base d'opérations pour des groupes terroristes qui planifieraient des attaques sur le sol américain<sup>36</sup>. Ces terroristes profiteraient du système d'immigration du Canada pour entrer dans ce pays et, par la suite, entrer aux États-Unis via la frontière entre les deux États<sup>37</sup>. Ainsi, le Canada n'est pas une menace en soi, mais il est une menace, car certaines de ses politiques permettraient aux terroristes d'infiltrer l'Amérique du Nord et potentiellement les États-Unis. Les Américains craignent que l'étendue de la frontière et la complexité des réseaux transfrontaliers commerciaux et routiers puissent être utilisées par les terroristes pour infiltrer le territoire américain<sup>38</sup>. L'accent a donc été mis sur le renforcement de la sécurité à la frontière séparant le Canada et les États-Unis en augmentant le nombre d'agents frontaliers et en déployant temporairement la garde nationale<sup>39</sup>.

L'accent mis sur la défense et la sécurité du territoire national et l'identification du Canada comme étant une menace potentielle pour la sécurité américaine ont fait en sorte que l'attention s'est portée sur les frontières et en particulier sur la frontière entre le Canada et les États-Unis. Les attaques terroristes ont nourri la perception au sein du public américain et au sein du gouvernement américain que les frontières représentaient un problème urgent de sécurité<sup>40</sup>. L'enjeu est maintenant de gérer une frontière où les risques pour la sécurité des deux pays se sont accentués, alors que les positions des deux États divergent sur la position à adopter pour

---

<sup>35</sup> Peter Andreas. *A tale of two borders. The U.S.-Canada and U.S.-Mexico lines after 9-11*, dans Peter Andreas et Thomas J. Biersteker (ed). *The rebordering of North America. Integration and exclusion in a new security context*. Routledge, New York, 2003, p. 8.

<sup>36</sup> David G. Haglund. « North American cooperation in an era of homeland security », *op cit*, p. 678.

<sup>37</sup> Peter Andreas. « Redrawing the line: Borders and security in the Twenty-first century », *International security*, Vol. 28, No. 2, Fall 2003, p. 92.

<sup>38</sup> Peter Andreas. « The mexicanisation of the US-Canada border: asymmetric interdependence in a changing security context », *International Journal*, Vol. 60, No. 2, Spring 2005, p. 460.

<sup>39</sup> Jeff Heynen. *Contrôler les frontières et l'immigration: l'approche américaine*, dans Michel Fortmann, Alex Macleod et Stéphane Roussel (dirs), *Vers des périmètres de sécurité? La gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*, Athéna éditions, Outremont, Québec, 2002, p. 74.

<sup>40</sup> Victor Konrad et Heather N. Nicol. *Beyond Walls: Re-inventing the Canada- United States borderlands*, Ashgate, Aldershot, England, 2008, p. 1.

augmenter le niveau de sécurité à la frontière<sup>41</sup>. D'ailleurs, la création du Département pour la sécurité intérieure des États-Unis illustre bien la nouvelle importance des questions frontalières et de la sécurité frontalière, car cette nouvelle institution regroupe plusieurs organisations ou agences qui sont impliquées dans la surveillance des accès au territoire américain et la sécurité frontalière<sup>42</sup>. Pour les Américains, tant que leur frontière avec le Canada ne sera pas sécurisée, leur sécurité sera menacée, car la sécurité du territoire américain est « only as good as the weakest link, and that the weakest link was perhaps the borderlands of neighbours<sup>43</sup>. » La réponse américaine et canadienne à cette situation a donc été de mettre en place une panoplie de mesures visant à renforcer la sécurité à la frontière. Pour Victor Konrad et Heather N. Nicol, ce renouveau de la sécurité frontalière n'a pas fondamentalement changé les relations entre les deux États concernant leur frontière commune, mais a plutôt eu pour effet d'accélérer l'implantation de certains programmes déjà existants et d'accélérer la création de nouveaux programmes pour répondre aux préoccupations sécuritaires actuelles en améliorant les technologies sécuritaires, en standardisant les procédures aux postes frontaliers tout en s'assurant de maintenir les flux commerciaux aux frontières et de faciliter le transport de marchandises<sup>44</sup>. Toutefois, comme plusieurs auteurs le mentionnent dont Peter Andreas, le renforcement des mesures sécuritaires peut avoir des conséquences sur la dimension économique des échanges transfrontaliers entre le Canada et les États-Unis<sup>45</sup>. Ainsi, les mesures visant à renforcer la sécurité frontalière doivent allier sécurité et commerce pour ne pas entraver les échanges commerciaux entre les deux partenaires de l'ALÉNA<sup>46</sup>.

Pour Peter Andreas, ce processus de sécurisation de la frontière séparant le Canada et les États-Unis et l'identification de cette frontière comme étant une menace à la sécurité donne lieu à une mexicanisation de la frontière canadienne<sup>47</sup>. Pour employer les mots de Pierre-Alexandre Beylier, « on assiste donc à un rééquilibrage de la frontière américano-canadienne que

---

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>42</sup> Peter Andreas. « Redrawing the line: Borders and security in the Twenty-first century », *op cit*, p. 92.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>45</sup> Peter Andreas. *A tale of two borders. The U.S.-Canada and U.S.-Mexico lines after 9-11*, *op cit*, p. 9.

<sup>46</sup> Pierre-Alexandre Beylier. *Les dessous de la frontière intelligente*, dans Éric Tabuteau et Sandrine Tolazzi (ed) "A Safe and secure Canada". *Politique et enjeux sécuritaires au Canada depuis le 11 septembre*, PIE Peter Lang, Bruxelles, 2011, p. 58.

<sup>47</sup> Peter Andreas. « The mexicanisation of the US-Canada border: asymmetric interdependence in a changing security context », *op cit*, p. 460.

Washington tente de bâtir à l'image de sa sœur mexicaine.<sup>48</sup> » Des mesures, qui sont traditionnellement associées avec la frontière mexicaine, sont maintenant utilisées pour sécuriser la frontière canadienne. Par exemple, au début 2009, on a assisté au déploiement d'un drone prédateur par les Américains pour surveiller la frontière entre le Dakota du Nord et les Prairies canadiennes<sup>49</sup>. Cependant, pour Peter Andreas, cette mexicanisation de la frontière demeure limitée et le renforcement de la sécurité frontalière se fait plutôt de manière coopérative entre les autorités américaines et canadiennes<sup>50</sup>. Or, cette mexicanisation, aussi limitée soit-elle, révèle l'existence d'une dépendance voire d'une hiérarchie entre les États-Unis et ses voisins immédiats. Les efforts canadiens et mexicains pour renforcer la sécurité à leurs frontières respectives et le combat qu'ils mènent contre la menace terroriste visent à rassurer les Américains et à minimiser les conséquences associées à un renforcement de la sécurité et des contrôles frontaliers. En d'autres mots, ces deux pays tentent de convaincre leur puissant voisin qu'ils sont une partie de la solution et non du problème<sup>51</sup>.

#### La question de l'intégration continentale: l'établissement d'un périmètre de sécurité?

Pour terminer la présentation du contexte et la revue de la littérature concernant le nouvel environnement sécuritaire, il convient de traiter de la question de l'intégration continentale qui est redevenue un sujet important au sein de la littérature académique. Ce questionnement concernant l'intégration continentale commence nécessairement par un questionnement sur la place du Mexique dans les relations nord-américaines et sur les relations trilatérales nord-américaines en matière de sécurité. En réalité, il n'existerait pas véritablement de trilatéralisme sécuritaire en Amérique du Nord<sup>52</sup>. Les relations nord-américaines dans le domaine seraient formées de relations bilatérales entre le Canada et les États-Unis et entre le Mexique et les États-Unis alors qu'il n'existe aucune relation de sécurité canado-mexicaine<sup>53</sup>. L'inexistence de trilatéralisme sécuritaire en Amérique du Nord est conjuguée à un manque de volonté de la part des autorités

---

<sup>48</sup> Pierre-Alexandre Beylier. *Les dessous de la frontière intelligente*, *op cit*, p. 68.

<sup>49</sup> *Ibid.* p. 67.

<sup>50</sup> Peter Andreas. « The mexicanisation of the US-Canada border: asymmetric interdependence in a changing security context », *op cit*, p. 461.

<sup>51</sup> Peter Andreas. *A tale of two borders. The U.S.-Canada and U.S.-Mexico lines after 9-11*, *op cit*, p. 12.

<sup>52</sup> Athanasios Hristoulas et Stéphane Roussel. *Le trilatéralisme sécuritaire en Amérique du Nord: rêve ou réalité?*, dans Albert Legault (dir) *Le Canada dans l'orbite américaine. La mort des théories intégrationnistes?*, les presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, Québec, 2004, p. 42.

<sup>53</sup> *Idem.*

canadiennes et américaines de s'investir dans une telle relation. En effet, pour les Canadiens, étant donné que les priorités et défis à la frontière canadienne sont différents de ceux à la frontière mexicaine, une approche trilatérale pour défendre le continent compliquerait la création des mécanismes sécuritaires nécessaires et prendrait plus de temps pour être élaboré alors que ce domaine demande des actions immédiates<sup>54</sup>. L'inclusion d'un troisième acteur dans des efforts pour l'instant bilatéraux viendrait ralentir ou freiner le processus de sécurisation du continent<sup>55</sup>. De plus, les acteurs politiques canadiens craignent que, dans un contexte trilatéral, les dossiers politiquement chargés aux États-Unis liés à la frontière mexicaine deviennent un obstacle pour les intérêts canadiens<sup>56</sup>. Les Américains aussi semblent réticents face à la possibilité d'approfondir les relations trilatérales de sécurité. Cette réticence viendrait de divergences d'opinions sur ce qui constitue une priorité sécuritaire. Cette position est principalement due au fait que les préoccupations migratoires, sur lesquelles le Mexique met l'accent, ne sont pas une priorité pour les autorités américaines concernant la sécurité des États-Unis<sup>57</sup>. En d'autres mots, contrairement aux affirmations des autorités mexicaines selon lesquelles des préoccupations bilatérales comme l'immigration illégale et le sort des immigrants illégaux mexicains aux États-Unis sont aussi des défis importants pour la sécurité des États-Unis, les autorités américaines ne voient pas ces défis comme étant des priorités dans le domaine de la sécurité du territoire américain.

Il existe aussi d'autres obstacles à la création et l'approfondissement de relations trilatérales nord-américaines dans le domaine de la sécurité. Entre autres, la distribution asymétrique de la puissance parmi les États nord-américains, la persistance des nationalismes mexicain et canadien qui se caractérisent par une méfiance des Américains voire un antiaméricanisme dans le cas du Mexique, la disparité des ressources et des divergences de priorités dans le domaine sécuritaire contribueraient à empêcher la création d'une approche trilatérale pour défendre et sécuriser le continent<sup>58</sup>. Selon Hristoulas et Roussel, une approche trilatérale aurait des avantages certains

---

<sup>54</sup> Athanasios Hristoulas. *Trading places. Canada, Mexico and North American security*, dans Peter Andreas et Thomas J. Biersteker (ed). *The rebordering of North America. Integration and exclusion in a new security context*. Routledge, New York, 2003, p. 36.

<sup>55</sup> Stephen E. Flynn. *The false conundrum. Continental integration versus Homeland security*, dans Peter Andreas et Thomas J. Biersteker (ed). *The rebordering of North America. Integration and exclusion in a new security context*. Routledge, New York, 2003, p. 123.

<sup>56</sup> *Idem*.

<sup>57</sup> Athanasios Hristoulas. *Trading places. Canada, Mexico and North American security*, *op cit*, p. 41.

<sup>58</sup> Athanasios Hristoulas et Stéphane Roussel. *Le trilatéralisme sécuritaire en Amérique du Nord: rêve ou réalité?*, *op cit*, pp. 48-49-50-51.

pour les trois partenaires comme permettre une croissance des échanges commerciaux et s'attaquer de manière efficace à une vulnérabilité commune<sup>59</sup>, mais ces différents obstacles empêchent un véritable trilatéralisme. De plus, les priorités sécuritaires et frontalières mexicaines, canadiennes et américaines diffèrent largement les unes des autres. Alors que pour les États-Unis la priorité absolue est la sécurité et que cet objectif doit être poursuivi même si cela peut avoir pour effet de diminuer les échanges commerciaux avec le Canada, le Canada met justement l'accent sur le rôle commercial et économique de la frontière qui doit rester ouverte aux échanges commerciaux<sup>60</sup>. Il convient de répéter que le Canada accorde aussi une place très importante à la préservation de sa souveraineté et de son autonomie politique. Pour sa part, le Mexique met l'accent sur les questions migratoires et sur la libre-circulation de la main d'œuvre. Tous ces obstacles font en sorte d'empêcher l'émergence d'un trilatéralisme nord-américain et de maintenir le Mexique à l'écart des efforts canado-américains pour défendre et sécuriser le continent conjointement.

Les projets d'intégration continentale ne sont pas tous similaires. Le projet qui fait l'objet d'une attention particulière est celui de la création d'un périmètre de sécurité qui, comme son nom l'indique, ne s'attarderait qu'au domaine sécuritaire. Un périmètre de sécurité consisterait en une harmonisation des politiques sécuritaires des États membres visant à mettre l'accent sur la sécurisation des points d'entrée en Amérique du Nord plutôt que sur les frontières nationales<sup>61</sup>. En d'autres mots, le périmètre de sécurité fait référence « à l'abolition graduelle des contrôles à la frontière géographique et à une amélioration des inspections dans les ports maritimes et dans les aéroports.<sup>62</sup> » Pour certains auteurs, dont Stéphane Roussel, ce périmètre de sécurité est déjà une réalité, puisque les mesures sécuritaires déployées depuis le 11 septembre ont eu pour effet de créer ce périmètre, même si les autorités gouvernementales canadiennes refusent de l'admettre ouvertement<sup>63</sup>. Il convient de mentionner que le Canada, avec l'importance que celui-ci accorde à la préservation de sa souveraineté et la peur d'une mexicanisation de sa frontière avec les États-

---

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 45-46.

<sup>60</sup> Jeff Heynen. *Contrôler les frontières et l'immigration: l'approche américaine*, op cit, p. 83.

<sup>61</sup> Michel Fortmann. *Introduction*, dans Michel Fortmann, Alex Macleod et Stéphane Roussel (dirs), *Vers des périmètres de sécurité? La gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*, Athéna éditions, Outremont, Québec, 2002, p. 10.

<sup>62</sup> Jeff Heynen. *Contrôler les frontières et l'immigration: l'approche américaine*, op cit, p. 78.

<sup>63</sup> Stéphane Roussel. « Le Canada et le périmètre de sécurité nord-américain: sécurité, souveraineté ou prospérité? », *Policy options*, avril 2002, p. 15.

Unis, préfère ne pas poursuivre ouvertement ce projet de périmètre de sécurité<sup>64</sup>. Le Canada préfère les arrangements bilatéraux avec les États-Unis, car ceux-ci n'amènent pas une perte de souveraineté alors que le périmètre de sécurité provoquerait une diminution de sa souveraineté sans la garantie que les États-Unis ne feraient pas preuve d'unilatéralisme en fermant la frontière canadienne lors d'une crise<sup>65</sup>. « Bilateral border security arrangements offer Canada the advantages of cooperation with the Americans, while avoiding the sovereignty costs associated with a perimeter. In addition, concentrating on the border gives Ottawa greater sway over the bilateral security relationship.<sup>66</sup> » En bref, les États nord-américains seraient plutôt des partenaires réticents dans l'intégration nord-américaine qui se retrouvent avec un fait accompli résultant de l'addition de mesures individuelles plutôt qu'avec le résultat d'un projet volontairement poursuivi par ces mêmes États<sup>67</sup>.

En somme, la modification de l'environnement sécuritaire a provoqué une modification des priorités sécuritaires des États de l'Amérique du Nord pour mettre l'accent sur la défense du territoire national et, par le fait même, du territoire nord-américain. Cette nouvelle priorité a amené une identification du Canada et de la frontière canadienne comme étant de possibles menaces sécuritaires qui faciliteraient l'entrée aux États-Unis de terroristes. Cette perception a provoqué une recrudescence de l'importance de la sécurisation de la frontière canado-américaine et un renforcement des contrôles frontaliers. Ces trois éléments constituent la base du nouvel environnement sécuritaire. De plus, la modification de l'environnement sécuritaire a aussi ramené au premier plan les questions d'intégration continentale et les questionnements quant à la nature et à la durabilité des relations canado-américaines.

---

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>65</sup> Joel J. Sokolsky et Philippe Lagassé. « Suspenders and a Belt: perimeter and border security in Canada-US relations », *Canadian foreign policy*, Vol. 12, No. 3, Janvier 2006, p. 21.

<sup>66</sup> *Idem.*

<sup>67</sup> Michel Fortmann et Stéphane Roussel. « Perimeter of community? North American trilateral security and defense integration », *Paper presented at the annual meeting of the international studies association (ISA)*, San Diego, March 25, 2006, p. 16.

## **Chapitre 2: le NORAD: évolution, adaptation et opposition**

### De sa création aux attentats terroristes de 2001

Avant d'examiner la pertinence contemporaine du NORAD, il convient de présenter les principaux enjeux qui sont liés à l'existence de l'institution et qui sont abordés par la littérature scientifique sur le sujet. En premier lieu, le plus important point de contention relatif au NORAD est son rôle nucléaire et son rôle dans la défense antimissile nord-américaine. Les questionnements et débats entourant le rôle nucléaire du NORAD existent depuis sa création. À l'origine, le débat nucléaire s'articulait autour du déploiement d'armes nucléaires en sol canadien et de l'utilisation par les forces canadiennes de cet armement. En particulier, le Canada refusait de déployer sur son territoire des missiles sol-air Bomarc et des avions de chasse CF-101 qui pouvaient être armés d'ogives nucléaires<sup>68</sup>. Lorsque les missiles balistiques soviétiques devinrent la menace principale, les débats sur la question nucléaire se sont portés sur la défense antimissile et le refus du Canada de participer à un tel projet. Toutefois, pour certains auteurs, ces débats sont secondaires puisque, malgré l'opposition du Canada, le NORAD et les forces aériennes canadiennes ont toujours été inclus dans la doctrine nucléaire américaine faisant ainsi en sorte qu'ils ont eu à jouer un rôle nucléaire dans la Guerre froide<sup>69</sup>. Selon Douglas Murray, la création du NORAD, son rôle et les modifications de ses responsabilités sont dictés par la stratégie de défense américaine<sup>70</sup>. Plus précisément, étant donné l'importance du nucléaire et de la dissuasion nucléaire durant la Guerre froide, le NORAD et la doctrine nucléaire américaine étaient intimement liés. Selon ce même auteur, il y aurait trois périodes caractérisant la relation entre le NORAD et la stratégie nucléaire américaine qui sont liées à des modifications importantes dans la stratégie américaine entraînant des transformations majeures au sein du NORAD. La première période est celle des années 50 lorsque la stratégie nucléaire américaine a nécessité la création du NORAD. La doctrine de riposte massive à une attaque nucléaire nécessitait la création d'une organisation étant en mesure de défendre les forces stratégiques américaines<sup>71</sup>. Ensuite, la

---

<sup>68</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history*, McGill-Queen's University Press, Montréal, 2007, p. 53.

<sup>69</sup> Joseph T. Jockel. « Four US military commands: NORTHCOM, NORAD, SPACECOM, STRATCOM - the Canadian opportunity », *IRPP Working Paper Series*, no. 2002-2003, p. 4.

<sup>70</sup> Douglas Murray. *NORAD and U.S. Nuclear operations*, dans Joseph T Jockel et Joel J Sokolsky *Fifty years of Canada-United States Defense cooperation. The road from Ogdensburg*, the Edwin Mellen Press, Lewiston, 1992, p. 209.

<sup>71</sup> *Ibid.* p. 210.

deuxième période en est une de négligence dans les années 60-70 où la notion de défense stratégique, associée au NORAD, a perdu en importance à cause de la menace des missiles balistiques et de la stratégie nucléaire de destruction mutuelle assurée<sup>72</sup>. Puis, la dernière période est celle des années 80 où il y a eu un regain d'intérêt pour la défense stratégique qui est redevenue une partie importante de la stratégie nucléaire américaine<sup>73</sup>. Ces transformations dans la stratégie nucléaire américaine correspondraient à des modifications de l'institution comme une diminution des forces qui sont sous son commandement opérationnel ou encore une diminution du nombre de stations radars protégeant le continent. Pour donner un autre exemple, le changement de cap de la mission du NORAD dans les années 70 pour mettre l'accent sur la surveillance balistique, la surveillance spatiale et la détection des attaques plutôt que sur la défense aérienne viendrait d'un besoin des forces nucléaires américaines pour la détection des attaques<sup>74</sup>. La menace représentée par les missiles soviétiques reléguait au second plan la mission de défense de l'espace aérien nord-américain attribuée au NORAD. Les besoins avaient changé, entraînant une modification de la mission prioritaire du NORAD. Philippe Lagassé aborde dans le même sens lorsqu'il affirme que le NORAD participait à la destruction mutuelle assurée (DMA) et que ce commandement binational occupait aussi une place importante au sein de la stratégie nucléaire offensive américaine. En ce qui concerne le rôle de l'institution dans la préservation de la stabilité nucléaire grâce à la destruction mutuelle assurée, les forces du NORAD devaient dissuader les Soviétiques d'attaquer et, dans l'éventualité d'un déclenchement des hostilités, devaient défendre les capacités de contre-attaque nucléaire des Américains<sup>75</sup>. L'institution avait aussi une place importante dans la stratégie nucléaire offensive des États-Unis, puisque les installations et les forces du NORAD servaient aussi de protection contre la contre-attaque soviétique qui suivrait un déclenchement des hostilités par les Américains<sup>76</sup>. En d'autres mots, suite à une offensive nucléaire américaine, ce serait aux forces du NORAD de protéger l'Amérique du Nord contre les représailles soviétiques. Les gouvernements canadiens et les opposants au NORAD étaient conscients de cette réalité, puisqu'un des arguments fondamentaux des opposants au déploiement d'un bouclier antimissile est qu'un tel système aurait un effet

---

<sup>72</sup> *Idem.*

<sup>73</sup> *Idem.*

<sup>74</sup> *Ibid.* p. 220.

<sup>75</sup> Philippe Lagassé. « Canada, Strategic Defence, and Strategic stability: A retrospective and look ahead », *International Journal*, Vol. 63, No. 4, Automne 2008, p. 919.

<sup>76</sup> *Ibid.* p. 920.

déstabilisant et pourrait provoquer une nouvelle course à l'armement<sup>77</sup> qui mettrait en péril la stabilité nucléaire s'appuyant sur le principe de destruction mutuelle assurée. Ainsi, malgré les débats qui ont parfois entouré certaines dimensions du rôle nucléaire du NORAD, les auteurs semblent s'entendre pour dire que cette institution a toujours eu un rôle à jouer dans la stratégie nucléaire défensive et offensive des États-Unis.

Un dernier point à mentionner concernant la question nucléaire relativement au NORAD est que cette dimension du NORAD a parfois été à l'origine de vives contestations entourant le renouvellement de l'accord du NORAD. Pour ne donner qu'un exemple, le renouvellement de 1968 a fait l'objet de débats entourant le rôle nucléaire de l'institution et le déploiement d'armes nucléaires en sol canadien. En effet, les débats qui avaient entouré l'utilisation d'ogives nucléaires par les Forces canadiennes et les débats existants aux États-Unis sur la possibilité de déployer un système de défense contre les missiles soviétiques ont fait en sorte de mettre la question nucléaire au centre des débats sur le renouvellement de l'accord en 1968<sup>78</sup>. La question nucléaire a donc donné lieu à des débats questionnant l'existence même de l'institution qui se sont manifestés lors du renouvellement de l'accord à la base de l'institution.

Le deuxième enjeu d'importance concernant le NORAD durant cette période est celui du respect de la souveraineté des partenaires qui a souvent été un enjeu de taille pour les Canadiens. Cet enjeu a souvent été abordé par la littérature en s'intéressant aux renouvellements de l'institution et aux débats qui ont parfois entouré ceux-ci. Le NORAD a été coincé au sein d'un paradoxe entourant la souveraineté canadienne: « NORAD simultaneously enhanced Canadian sovereignty with added capability and threatened Canadian sovereignty in generating political images of Canadian subservience.<sup>79</sup> » Le NORAD serait profitable au Canada, puisqu'il permettrait à ce dernier d'assurer le respect de sa souveraineté contre diverses menaces, et ce, grâce aux ressources combinées des gouvernements canadien et américain. Il permettait aussi au Canada d'assurer sa défense et le respect de sa souveraineté à moindres coûts, puisque la grande majorité de ceux-ci, environ 90%, étaient couverts par les États-Unis<sup>80</sup>. De plus, la structure organisationnelle de l'institution permet aussi au Canada de préserver sa souveraineté face à son

---

<sup>77</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history*, op cit, p. 70.

<sup>78</sup> *Ibid.* p.75.

<sup>79</sup> James Fergusson. *Beneath the radar: Change and transformation in the Canada-U.S. North American defence relationship*, Canadian defence and foreign affairs institute, Calgary, Décembre 2009, p. 6.

<sup>80</sup> Joel J. Sokolsky. « The future of the North American Defence co-operation », *International Journal*, Vol. 46, No. 1, Winter 1990-1991, p. 33.

puissant partenaire américain, puisque le Canada conserve le commandement de ses forces même si le contrôle opérationnel peut être délégué à des commandants américains<sup>81</sup>. D'un autre côté, le NORAD est aussi perçu comme effritant la souveraineté canadienne. Entre autres, une approche collective à la défense du continent, telle que manifestée par la création de l'institution binationale, pouvait donc être perçue comme étant néfaste pour la conduite d'une politique étrangère indépendante et pour le maintien de la souveraineté canadienne par les forces militaires canadiennes<sup>82</sup>. Pour les partisans d'une participation canadienne dans la défense nord-américaine, un refus de la part du Canada de participer dans certains projets concernant la défense de l'Amérique du Nord pourrait avoir pour conséquence de marginaliser la participation du Canada dans les efforts de défense du Canada entraînant l'inutilité, pour les Américains, d'une participation canadienne<sup>83</sup>. Le Canada se trouverait donc mis de côté lors de la prise de décisions sur des dossiers importants concernant la sécurité du continent. Néanmoins, pour les opposants à une participation canadienne, cette participation canadienne dans la défense continentale pour espérer avoir une certaine influence dans la prise de décision se réaliserait aux dépens de la souveraineté canadienne rendant ainsi cette alternative inacceptable. D'ailleurs, les débats entourant le rôle nucléaire du NORAD sont souvent en lien avec ce désir de protéger la souveraineté canadienne. Par exemple, certains opposants au projet de défense antimissile américain et au SDI affirmaient qu'une participation canadienne dans ces projets serait néfaste pour la souveraineté canadienne, car ces systèmes pourraient potentiellement être déployés en sol canadien pour atteindre une efficacité optimale<sup>84</sup>. La souveraineté canadienne est donc le deuxième enjeu de taille qui, selon les auteurs sur le sujet, aurait caractérisé l'évolution et la vie de l'institution.

Il est pertinent de mentionner que les débats entourant les renouvellements successifs du NORAD ont aussi trouvé leurs sources dans les préoccupations concernant la souveraineté canadienne expliquant ainsi pourquoi ces débats n'ont eu lieu qu'au Canada et non aux États-Unis. La souveraineté canadienne et les préoccupations concernant le rôle nucléaire de l'institution se sont parfois combinées pour donner naissance à une forte opposition quant au renouvellement de l'accord du NORAD. D'ailleurs, comme mentionnés précédemment, la

---

<sup>81</sup> Fraser D. Holman. *NORAD in the new millennium*, Irwin, Toronto, 2000, p. 33.

<sup>82</sup> Joel J. Sokolsky. « Changing strategies, technologies and organization: the continuing debate on NORAD and the Strategic Defense initiative », *Canadian journal of political science*, Vol. 19, No. 4, Décembre 1986, p. 756.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 768.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 765.

souveraineté canadienne et le rôle nucléaire du NORAD sont des enjeux qui ne font parfois qu'un. Par exemple, lors du renouvellement de 1986, les opposants au renouvellement ont construit un argumentaire qui regroupait les préoccupations relatives aux deux enjeux. En effet, les opposants voyaient le NORAD comme étant un cheval de Troie qui obligerait le Canada à participer au projet américain de défense antimissile et au SDI<sup>85</sup>. Ces deux projets étaient déjà perçus comme pouvant nuire à l'équilibre nucléaire et déclencher une nouvelle course à l'armement. Certaines préoccupations concernant la souveraineté canadienne ont aussi été évoquées en relation avec le projet de modernisation de la défense aérienne et la construction de pistes d'atterrissage dans le Nord canadien pouvant servir de bases d'opérations avancées pour les escadrons du NORAD<sup>86</sup>. De plus, on peut analyser la crainte que le NORAD agisse comme cheval de Troie comme étant une préoccupation relative à la souveraineté canadienne, car, dans un tel scénario, le Canada serait entraîné malgré lui dans un projet auquel il ne voudrait pas participer. Cela constituerait donc un affront à la souveraineté canadienne. Pour terminer, il est intéressant de constater que, malgré la prééminence de certains de ces enjeux, la survie de l'institution binationale n'a jamais été véritablement menacée. En effet, lors des onze fois où le commandement a été renouvelé, l'existence de celui-ci n'a jamais été remise en question<sup>87</sup>. Ces renouvellements servaient plutôt à évaluer les changements dans le type et la nature de la menace, les changements dans les priorités américaines en matière de défense et les désirs des militaires pour, si nécessaire, modifier le NORAD et mettre en place les conditions pour assurer sa persistance. Les débats entourant les renouvellements servaient plutôt à faire entendre certaines craintes et ainsi influencer l'évolution de l'institution qu'à véritablement forcer les gouvernements canadien et américain à mettre un terme au NORAD. Les préoccupations concernant la souveraineté canadienne et le rôle nucléaire de l'institution ont fait l'objet d'études approfondies dans la littérature, mais elles n'ont jamais eu le pouvoir de mettre un terme à la coopération canado-américaine dans le cadre du NORAD.

---

<sup>85</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history*, op cit, p. 132.

<sup>86</sup> *Idem*.

<sup>87</sup> *Ibid.* p. 7.

## L'après 11 septembre: remise en question et évolution du NORAD

Comme nous l'avons présenté précédemment, l'environnement sécuritaire nord-américain s'est profondément transformé dans la période suivant les attentats terroristes du 11 septembre. Cette transformation a aussi affecté le NORAD et les débats entourant cette institution. La littérature académique s'est orientée vers ces débats et les préoccupations contemporaines concernant l'institution. La question nucléaire est, encore une fois, revenue au premier plan. En effet, en février 2005, le gouvernement canadien déclara qu'il ne participerait pas au projet de défense antimissile du Président Bush. Toutefois, en 2004, la décision a été prise par le gouvernement canadien de permettre au NORAD de transmettre ses renseignements au commandement américain responsable du système de défense antimissile permettant ainsi à l'institution binationale de conserver son rôle d'alerte avancée<sup>88</sup>. Ce refus de la part du Canada de participer à la défense antimissile nord-américaine a été perçu par certains comme étant un signal de la désuétude de l'institution et qu'il était donc temps de la réformer. Dû à l'absence de responsabilités dans le domaine de la défense antimissile, le NORAD ne serait donc pas en mesure d'assurer la défense aérospatiale nord-américaine, puisque cette institution ne peut pas assumer une dimension essentielle de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord qui a acquis une importance cruciale avec l'acquisition par des États hostiles aux États-Unis, comme l'Iran ou la Corée du Nord, d'un armement nucléaire et potentiellement de missiles balistiques<sup>89</sup>. Ainsi, cette responsabilité est léguée à un commandement uniquement américain auquel les Canadiens n'ont pas accès. Le rôle d'alerte avancée du NORAD pourrait être mis en péril et, dans le contexte d'une attaque nucléaire, cette institution serait utile uniquement pour avertir les dirigeants canadiens de l'attaque nucléaire imminente<sup>90</sup>. Les préoccupations nucléaires canadiennes constitueraient un obstacle à la continuité de l'institution et à son utilité. Il serait donc nécessaire, pour la survie du NORAD, d'approfondir le rôle de cette institution dans la défense antimissile.

Le domaine nucléaire n'est pas le seul qui amène un questionnement quant à l'utilité et à la pertinence du NORAD. Le sous-financement des forces canadiennes jouerait aussi un rôle dans la

---

<sup>88</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history, op cit*, p. 173.

<sup>89</sup> Il convient de préciser que c'est le discours sécuritaire américain qui qualifie de réelles menaces à la sécurité américaine des États comme l'Iran ou la Corée du Nord. La menace nucléaire que représenteraient ces États est acceptée comme telle par les dirigeants américains, mais elle n'est pas universellement reconnue comme étant une menace réelle.

<sup>90</sup> James Fergusson. « Voulez-vous jouer avec nous? La décision sur le bouclier antimissile, le renouvellement du commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et l'avenir des relations canado-américaines en matière de défense », *Revue militaire canadienne*, Été 2005, p. 20.

désuétude de l'institution. Comme nous l'avons mentionné lors de la présentation de l'environnement sécuritaire contemporain, le sous-financement des forces armées canadiennes constitue un enjeu important des relations bilatérales de défense entre le Canada et les États-Unis. En effet, l'état des forces canadiennes mettrait en péril leur participation à la défense continentale et, en particulier, viendrait nuire à la capacité des forces aériennes canadiennes de remplir leurs responsabilités dans le cadre du NORAD<sup>91</sup>. Le refus du gouvernement canadien de s'investir dans la défense antimissile et d'investir dans ses forces militaires constituerait deux obstacles de taille pour la perpétuation de la coopération binationale dans le cadre du NORAD. Le NORAD pourrait finir par disparaître en tombant en désuétude, amenant ainsi un transfert de ses responsabilités vers d'autres institutions<sup>92</sup>.

Toutefois, une précision très importante doit être faite. Bien que ces auteurs s'intéressent à la pertinence et à la possible mort du NORAD, ils ne discutent de celle-ci *que pour mieux faire valoir l'argument selon lequel il faut modifier en profondeur l'institution en étendant ses responsabilités aux domaines maritime et terrestre*. En d'autres mots, ces auteurs, comme Dwight N. Mason, abordent le sujet de la pertinence du NORAD en traitant des modifications nécessaires pour assurer la pertinence de cette institution dans le nouveau contexte sécuritaire. Ils prennent pour point de départ la position selon laquelle l'institution est toujours essentielle et pertinente pour faire face aux nouvelles menaces, mais qu'elle doit faire l'objet de transformations pour qu'elle soit plus efficace dans son combat contre le terrorisme et les autres menaces à la sécurité de l'Amérique du Nord. En fait, l'institution a déjà fait l'objet de modifications pour l'adapter au nouveau contexte sécuritaire en lui donnant des responsabilités quant à la défense et à la surveillance de l'espace aérien intérieur en coopération avec d'autres institutions comme la FAA<sup>93</sup>. Le NORAD devient ainsi responsable de l'espace aérien domestique, puisque cette institution doit étendre ses responsabilités de surveillance et de défense à cette dimension de la défense aérienne nord-américaine. Une certaine expansion a aussi déjà eu lieu dans le domaine maritime où le NORAD remplit un rôle d'alerte maritime qui peut être considéré comme étant

---

<sup>91</sup> Dwight N. Mason. « Time to expand NORAD », *op cit*, p. 5.

<sup>92</sup> Joel J. Sokolsky et Joseph T. Jockel. « Renewing NORAD - Now if not forever », *Policy options*, Juillet-Août 2006, p. 54.

<sup>93</sup> Elinor C. Sloan. *The road from September 11: Canada-US defence relations in the terrorist era*, dans Auteurs multiples *Canada among nations 2004: setting priorities straight*, McGill-Queens University Press, Montréal, 2005, p. 156.

similaire à son rôle d'alerte avancée dans le domaine aérospatial<sup>94</sup>. Ce rôle vise à renforcer la sécurité maritime nord-américaine<sup>95</sup>. En outre, dans le cadre de l'opération permanente "Noble Eagle", le NORAD doit aussi assurer la sécurité de l'espace aérien lors d'événements spéciaux comme les Jeux olympiques de 2002 à Salt Lake City ou le sommet du G8 à Kananaskis en Alberta<sup>96</sup>. Cependant, pour les partisans de l'expansion du NORAD, ces modifications ne vont pas assez loin et ne sont pas suffisantes pour assurer que ce commandement aérospatial nord-américain perdure et conserve son utilité.

Les auteurs amènent plusieurs arguments pour défendre l'expansion du NORAD. Tout d'abord, d'un point de vue canadien, l'expansion du NORAD serait bénéfique pour accroître les capacités militaires canadiennes dans les domaines maritime et terrestre puisque, comme pour le domaine aérospatial au sein du NORAD, le Canada serait en mesure de faire appel aux ressources combinées des États-Unis et du Canada pour défendre son territoire<sup>97</sup>. De plus, une telle institution binationale englobant les domaines terrestre, maritime et aérospatial serait bénéfique pour la coopération militaire entre les deux États<sup>98</sup>. Ce NORAD augmenté serait aussi bénéfique pour la souveraineté canadienne, puisqu'il permettrait un degré de contrôle du territoire canadien à un faible coût qu'il est impossible d'atteindre par les moyens propres aux forces armées canadiennes<sup>99</sup>. La structure organisationnelle actuelle du NORAD serait préservée, assurant ainsi que les forces canadiennes ne seraient que temporairement sous le contrôle opérationnel de l'institution et que le commandement de ces troupes resterait entre les mains des autorités canadiennes. L'argument du respect de la souveraineté canadienne est aussi une des raisons qui fait que les Canadiens sont réticents à modifier le NORAD pour englober les domaines maritime et terrestre, car certains Canadiens considèrent qu'une telle expansion compromettrait la souveraineté canadienne<sup>100</sup>.

En somme, les enjeux concernant la souveraineté canadienne et la participation du NORAD dans la défense antimissile nord-américaine sont toujours au premier plan, mais, cette fois-ci, ils

---

<sup>94</sup> Alan Stephenson. « Securing the continent: where is NORAD today? », *Strategic studies working group papers*, Canadian international council, November 2011, p. 7.

<sup>95</sup> Joel J. Sokolsky et Philippe Lagassé. « Suspenders and a Belt: perimeter and border security in Canada-US relations », *op cit*, p. 22.

<sup>96</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history*, *op cit*, p. 168.

<sup>97</sup> Dwight N. Mason « The future of NORAD », *Commentary*, Mars 2005, p. 2.

<sup>98</sup> Dwight N. Mason. « Canadian Defense priorities. What might the United States like to see », *Policy papers on the Americas*, Center for Strategic and International Studies, Vol. 15, Study 1, March 2004, p. 5.

<sup>99</sup> Dwight N. Mason. « Time to expand NORAD », *op cit*, p. 3.

<sup>100</sup> *Ibid.* p. 3.

sont abordés sous l'angle de la pertinence de l'institution. En clair, la littérature contemporaine du NORAD aborde la question de la pertinence de l'institution binationale, mais seulement pour démontrer que des modifications sont nécessaires pour adapter l'institution. Une telle vision part d'un présupposé selon lequel l'institution est toujours pertinente pour assurer la défense du continent et qu'elle doit seulement être adaptée à l'environnement sécuritaire contemporain pour mieux remplir ses fonctions. C'est précisément de ce biais favorable au NORAD dont nous voulons nous distancer. L'argumentation qui suit nous permettra d'atteindre cet objectif et de démontrer que la pertinence contemporaine du NORAD vient de son rôle symbolique et non des fonctions que l'institution remplit pour défendre le continent.

### **Chapitre 3: Le NORAD: une institution symbolique**

#### Les institutions impliquées dans la défense continentale nord-américaine

Il est important d'identifier les principales institutions responsables de la défense continentale et les responsabilités de celles-ci avant de pouvoir examiner les relations qui les lient entre elles et qui lient ces institutions au NORAD. Pour commencer, il est nécessaire de résumer les principales fonctions et responsabilités du NORAD. Comme cela a été mentionné précédemment, ce commandement aérospatial binational entre le Canada et les États-Unis devait assurer la défense aérienne du continent nord-américain contre la menace nucléaire soviétique qui prenait la forme de bombardiers transportant des bombes nucléaires. Pour s'adapter à des changements dans la nature des menaces, le NORAD passa d'un commandement de défense aérien à un commandement dont la tâche principale était de détecter les éventuelles menaces balistiques et d'avertir qu'une attaque nucléaire était imminente sur le continent<sup>101</sup>. L'apparition des missiles balistiques força cette institution à s'adapter et à reléguer au second plan son rôle de défense aérienne. Aujourd'hui, le NORAD conserve son rôle d'alerte avancé (ITW/AA) et son rôle dans la défense aérienne de la zone nord-américaine, mais ses fonctions se sont aussi étendues dans des domaines connexes. En effet, le renouvellement de 1991 a instauré une modification dans les responsabilités du NORAD transformant celui-ci en un partenaire dans la lutte contre la drogue. L'organisation avait pour responsabilité de détecter et de surveiller les appareils suspectés de faire

---

<sup>101</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history, op cit*, p. 2.

le trafic de stupéfiants. Toutefois, en aucun cas les chasseurs du NORAD n'avaient l'autorisation d'abattre ces appareils et l'arrestation des suspects demeurait une prérogative des autorités policières<sup>102</sup>. Cette responsabilité s'inscrivait dans la continuité du rôle de défense et de contrôle du territoire aérien nord-américain et permettait aussi d'assurer le respect des souverainetés nationales canadienne et américaine<sup>103</sup>. Il convient de préciser que le rôle du NORAD dans la surveillance du trafic de stupéfiants, dans la période précédant les attentats du 11 septembre, se limitait à ce qui s'approchait et entrait dans le territoire sous sa juridiction. Une fois que l'appareil suspect entrait dans l'espace aérien nord-américain, c'était la responsabilité des autorités civiles en matière d'aviation de s'occuper de l'aéronef suspect<sup>104</sup>. Le NORAD se contentait de surveiller la périphérie et les accès au continent tout en surveillant la pénétration de l'espace aérien nord-américain<sup>105</sup>. Les attentats du 11 septembre vinrent changer cette situation. L'institution militaire binationale doit dorénavant surveiller l'espace aérien intérieur et intercepter les menaces qui pourraient voir le jour à l'intérieur du continent. Pour ce faire, le NORAD, en ce qui concerne le territoire américain, a été relié aux radars appartenant à la FAA pour surveiller l'espace aérien américain<sup>106</sup>. Pour la zone canadienne, il y a une couverture radar capable de surveiller le trafic aérien, mais il existe toujours des trous dans cette couverture qui rendent difficile la surveillance de tout le trafic aérien au Canada<sup>107</sup>. Cette institution a donc vu revenir au premier plan son rôle de surveillance et de défense de l'espace aérien nord-américain avec l'attribution de responsabilités dans la défense et la surveillance de l'espace aérien intérieur en collaboration avec des institutions civiles telle la FAA. Le NORAD s'est aussi vu confier un rôle dans la surveillance, la détection et l'évaluation des menaces maritimes.

Les attentats du 11 septembre et la modification de l'environnement sécuritaire qui a suivi ont aussi provoqué la création de nouvelles institutions militaires par les autorités américaines. En particulier, le gouvernement américain créa le NORTHCOM. Ce dernier est issu d'une réorganisation des commandements militaires américains qui avait pour but de créer un commandement ayant pour seule préoccupation la défense du territoire national américain<sup>108</sup>.

---

<sup>102</sup> *Ibid.* p. 139.

<sup>103</sup> Fraser D. Holman. *NORAD in the new millennium*, Irwin, Toronto, 2000, p. 80.

<sup>104</sup> *Ibid.* p. 81.

<sup>105</sup> *Idem.*

<sup>106</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history*, *op cit*, p. 168.

<sup>107</sup> *Idem.*

<sup>108</sup> Stéphane Roussel. « National Security strategy, Northern Command et Homeland Security: l'impact de la réorganisation de la sécurité aux États-Unis sur les politiques canadiennes », *Sécurité mondiale*, No. 3, Janvier-Février 2003, p. 2.

Autrement dit, pour protéger le territoire américain, cette institution doit « mener des opérations pour décourager, empêcher et faire échouer les menaces et les agressions dirigées contre les États-Unis, son territoire et ses intérêts dans les zones dont il est responsable.<sup>109</sup> » La zone de responsabilité du NORTHCOM inclut le territoire américain, mais aussi le Canada et le Mexique. Dans le domaine maritime, sa zone de responsabilité s'étend jusqu'à 500 miles des côtes américaines<sup>110</sup>. Ce commandement régional est aussi responsable « for regional defence planning, security cooperation and military coordination with friends and allies within the region.<sup>111</sup> » Dans le cas du NORTHCOM, cela signifie qu'il est responsable de la coopération militaire avec le Canada et le Mexique lorsqu'il est question de défendre l'Amérique du Nord. Le NORTHCOM a peu de forces permanentes pour accomplir ses missions. Ce commandement régional dépend plutôt des unités qui lui sont temporairement assignées par le Joint Chiefs of Staff pour accomplir ses missions et remplir ses responsabilités<sup>112</sup>. Outre son rôle concernant la défense du territoire national américain, le NORTHCOM est aussi responsable de la coopération avec les autorités civiles américaines lorsqu'une situation de crise se présente. Ce commandement régional doit effectivement appuyer les autorités civiles en cas de crise à la demande du Président ou du secrétaire à la défense avec, entre autres, des opérations de gestion des conséquences<sup>113</sup>. Bref, les responsabilités du NORTHCOM sont de défendre le territoire national américain et ses accès ainsi que de coopérer et de venir en aide aux autorités civiles en cas de crise.

Du côté canadien, l'équivalent du NORTHCOM est le Canada COM. Ce dernier est issu d'une restructuration des commandements militaires canadiens. Canada COM est le commandement militaire canadien responsable de la défense et de la protection du territoire canadien. En clair, la mission du Canada COM est « to deter, prevent, preempt, and defeat threats and aggression aimed at Canada.<sup>114</sup> » Ce commandement « would be responsible to the CDS [Chief of the defence staff], for the execution of all routine and contingency and operations within Canada and its approaches less those operations under the direct command of the CDS or

---

<sup>109</sup> Philippe Lagassé. « Le Northern Command et l'évolution des relations de défense canado-américaines », *op cit*, p. 18.

<sup>110</sup> Joel J. Sokolsky. *Guarding the continental coasts: United States maritime homeland security and Canada*, IRPP, Montréal, 2005, p. 9.

<sup>111</sup> Bruce A. Johnson. « Shifts in the North American security Landscape », dans Jeffrey Turner, Bruce A. Johnson et David Miller. *North American Security. America's response, Canada's role*, Centre for international relations, Queen's University, Kingston, 2005, p. 34.

<sup>112</sup> Joel J. Sokolsky. *Guarding the continental coasts: United States maritime homeland security and Canada*, *op cit*, p. 25.

<sup>113</sup> Philippe Lagassé. « Le Northern Command et l'évolution des relations de défense canado-américaines », *op cit*, p. 18.

<sup>114</sup> Elinor C. Sloan. *Security and Defence in the terrorist era*, *op cit*, p. 98.

NORAD<sup>115</sup>. » De plus, à l'image du NORTHCOM, la zone de responsabilité de ce commandement militaire canadien inclut le Mexique, les États-Unis, les Caraïbes et l'Arctique<sup>116</sup>. Le Canada COM est aussi responsable de fournir une assistance militaire aux autorités civiles lorsque nécessaire et, plus particulièrement, de coopérer avec Sécurité Publique Canada<sup>117</sup>. La création de ce commandement militaire national canadien visait à établir une seule autorité qui répondrait aux urgences en sol canadien et qui s'occuperait de la défense du territoire canadien sans être responsable des opérations à l'étranger<sup>118</sup>. Le Canada COM doit aussi coopérer avec son équivalent américain, soit le NORTHCOM, pour défendre le continent et éliminer les menaces. En bref, le Canada COM est l'adaptation canadienne de la structure du NORTHCOM à quelques détails près. Ces deux institutions sont responsables de la défense de leur territoire national respectif et de l'assistance aux autorités civiles en cas de crise.

Les transformations institutionnelles n'ont pas touché que le secteur militaire. Le secteur gouvernemental responsable de la sécurité intérieure a aussi fait l'objet de modifications majeures. Aux États-Unis, ces modifications ont principalement pris la forme de la création d'une institution responsable de la sécurité intérieure, soit le Département américain de la Sécurité Intérieure (Department of Homeland Security ou DHS). Ce département gouvernemental a été créé grâce au regroupement de plusieurs agences et organismes qui étaient impliqués, d'une manière ou d'une autre, dans la sécurité du territoire américain. Pour n'en nommer que quelques-uns, le DHS regroupe le Transportation Security Administration, la Garde côtière américaine, la patrouille frontalière et les agences responsables de la sécurité frontalière et de l'immigration comme le Immigration and Naturalization Service<sup>119</sup>. En d'autres mots, il doit superviser les efforts de sécurisation du territoire national américain. Il est responsable de la sécurité frontalière, de la sécurité des transports et de la sécurité des zones côtières<sup>120</sup>. Il est aussi responsable de la préparation, de la planification et de la gestion des crises. On peut résumer les responsabilités de ce département gouvernemental dans le domaine de la gestion des crises comme étant de « coordonner les efforts de préparation et d'atténuation des conséquences des menaces ou des

---

<sup>115</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history, op cit*, p. 180.

<sup>116</sup> Elinor C. Sloan. *Security and Defence in the terrorist era, op cit*, p. 98.

<sup>117</sup> *Ibid.* pp. 98-99.

<sup>118</sup> *Ibid.* p. 99.

<sup>119</sup> *Ibid.* p. 69.

<sup>120</sup> *Idem.*

attaques terroristes aux États-Unis<sup>121</sup>. » Ce département possède aussi une section science et technologie qui se concentre sur des contremesures radiologiques, chimiques, biologiques et nucléaires pouvant être déployées dans l'éventualité d'une attaque terroriste avec des armes de destruction massive<sup>122</sup>. Il est aussi responsable de la protection des infrastructures et de l'analyse des informations pour identifier les menaces et prendre des mesures préventives<sup>123</sup>. Le DHS est donc responsable de tous les domaines touchant à la sécurité du territoire américain.

Pour finir avec la présentation des principales institutions impliquées dans les efforts de défense et de sécurisation du territoire nord-américain, il est nécessaire de présenter l'équivalent canadien au DHS, soit Sécurité Publique Canada (SPC) qui, à l'origine, portait le nom Sécurité Publique et Protection civile Canada. Sécurité Publique Canada a été créé avec le regroupement de six agences gouvernementales dont la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)<sup>124</sup>. Sécurité Publique Canada « is charged with ensuring coordination across all federal departments and agencies responsible for national security and the safety of Canadians. The core of the department's mandate is critical infrastructure protection and emergency management.<sup>125</sup> » Contrairement à son équivalent américain, la Garde côtière et les services de l'immigration ne sont pas inclus au sein de SPC<sup>126</sup>. De plus, les services de renseignements domestiques, soit le SCRS, ont été intégrés à Sécurité Publique Canada alors qu'aux États-Unis cette responsabilité demeure entre les mains du FBI qui n'a pas été intégré au DHS<sup>127</sup>. En ce sens, Sécurité Publique Canada est responsable de la sécurité du territoire canadien ainsi que de l'identification et de l'élimination des menaces en sol canadien.

En somme, l'architecture institutionnelle nord-américaine s'est fortement développée suite aux attentats du 11 septembre. De nouveaux commandements militaires nationaux ont vu le jour au Canada et aux États-Unis pour assurer la défense de leurs territoires nationaux respectifs, pour éliminer les menaces dans leurs zones opérationnelles et pour coopérer avec les autorités civiles.

---

<sup>121</sup> Marcel Belleau. « Le défi de la sécurité publique après le 11 septembre », dans Charles-Philippe David et la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques *Repenser la sécurité. Nouvelles menaces, nouvelles politiques*, Fides, Saint-Laurent, Québec, 2002, p. 296.

<sup>122</sup> Elinor C. Sloan. *Security and Defence in the terrorist era*, op cit, p. 70.

<sup>123</sup> *Idem.*

<sup>124</sup> Joel J. Sokolsky. « Northern Exposure? American Homeland security and Canada », *International Journal*, Vol. 60, No. 1, Hiver 2004-2005, p. 48.

<sup>125</sup> Elinor C. Sloan. *Security and Defence in the terrorist era*, op cit, p. 70.

<sup>126</sup> *Ibid.* p. 85.

<sup>127</sup> *Idem.*

Ces institutions militaires s'occupent donc de la sécurité nationale extérieure en éliminant les menaces avant qu'elles atteignent le territoire national. Parallèlement, des réorganisations gouvernementales ont donné naissance à des agences gouvernementales responsables de la sécurité intérieure au Canada et aux États-Unis. Ces agences doivent assurer la sécurité de leur territoire national et de leur population. Ainsi, les institutions militaires et civiles coopèrent pour assurer la sécurité intérieure et extérieure de leur État en Amérique du Nord.

### Une renationalisation de la défense continentale

Plusieurs phénomènes se sont combinés pour provoquer la désuétude du NORAD et rendre son rôle dans la défense continentale négligeable et facultatif. Premièrement, le nouvel environnement sécuritaire et la nouvelle architecture institutionnelle impliquée dans la défense continentale sont caractérisés par une renationalisation des efforts de défense de l'Amérique du Nord. Cette renationalisation de la défense continentale est issue d'un changement de mentalité suite aux attentats terroristes du 11 septembre 2001. Ces événements ont fait prendre conscience aux autorités américaines que le territoire national devait être mieux défendu. La défense de celui-ci devait devenir la priorité absolue. Incidemment, les autorités américaines et canadiennes ont voulu conserver une certaine indépendance en ce qui concerne la défense de leur territoire. Cette indépendance se manifeste par une capacité à agir unilatéralement si cela est jugé nécessaire. En effet, le *Framework for enhanced military cooperation among NORTHCOM, NORAD and Canada COM* spécifie que, dans tous les domaines de la défense continentale et de la défense de leurs territoires nationaux respectifs incluant le domaine aérospatial, les États-Unis et le Canada conservent la capacité d'agir unilatéralement en dehors des canaux binationaux comme le NORAD<sup>128</sup>. Cette reconnaissance signifie qu'il existe des situations ou des missions dans lesquelles les préoccupations concernant le respect de la souveraineté de l'État priment forçant le NORAD à se soumettre à ces impératifs<sup>129</sup>. C'est d'ailleurs le cas pour les événements spéciaux comme les Jeux olympiques de Vancouver en 2010 où la sécurité de l'événement était d'abord assurée par les forces militaires canadienne y compris en ce qui concerne la défense aérienne. Dans cette situation, le NORAD a été relégué à un second plan devant supporter les

---

<sup>128</sup> Tri-Command Report. *Framework for enhanced military cooperation among North American Aerospace Defense Command, United States Northern Command and Canada Command*, September 2009, p. 5.

<sup>129</sup> Alan Stephenson. « Securing the continent: where is NORAD today? », *op cit*, p. 6.

forces militaires nationales et devant surveiller l'espace aérien entourant la zone de sécurité pour les Jeux olympiques<sup>130</sup>. Ces deux États conservent la capacité d'agir unilatéralement s'ils considèrent que la coopération avec leur voisin ou qu'agir à l'intérieur des structures binationales existantes n'est pas efficace ou que ces canaux ne permettent pas d'atteindre les résultats désirés ou de protéger les intérêts de l'État. L'importance accordée à la défense du territoire national fait en sorte que l'utilisation des ressources militaires nationales est l'option privilégiée pour atteindre les objectifs voulus concernant la défense de l'Amérique du Nord et de son pays.

Ce désir de protéger le territoire national américain et canadien ainsi que le désir de conserver la capacité d'agir unilatéralement a amené la création de nouveaux commandements militaires nationaux ayant comme priorité la défense du territoire national. Le NORTHCOM reflète bien cette préoccupation des autorités américaines pour la défense du territoire national puisque ce commandement est uniquement américain et il doit uniquement se préoccuper de la défense et de la sécurité des États-Unis<sup>131</sup>. La création du NORTHCOM permet de conserver une option nationale dans la défense continentale puisque ce commandement militaire a été créé pour diminuer l'influence ou les limites que pouvait imposer la structure binationale du NORAD dans la défense du territoire américain<sup>132</sup>. Le gouvernement américain, en créant le NORTHCOM, a cherché à réduire « NORAD's influence as a tool of continental and US national security.<sup>133</sup> » Ils souhaitent donc se détacher des contraintes qui pouvaient les empêcher d'agir unilatéralement si cela était jugé nécessaire. Le NORTHCOM n'a pas été créé pour qu'il y ait un partage de responsabilités avec les alliés des Américains pour assurer la défense de l'Amérique du Nord et des États-Unis. Il a été créé pour permettre aux États-Unis de se défendre eux-mêmes et de répondre unilatéralement à une menace si nécessaire<sup>134</sup>. Ils conservent toutes les capacités pour assurer leur sécurité. Le Canada COM a été créé avec le même objectif que les Américains lorsqu'ils ont créé le NORTHCOM, soit d'avoir un seul commandement militaire responsable de la sécurité du territoire national. Le Canada COM et le NORTHCOM doivent sécuriser et défendre leurs territoires ainsi que leurs zones de responsabilités respectives. On parle donc plutôt de défense du territoire national plutôt que de défense du continent dans son ensemble.

---

<sup>130</sup> *Idem.*

<sup>131</sup> Joel J. Sokolsky. *Guarding the continental coasts: United States maritime homeland security and Canada*, op cit, p. 27.

<sup>132</sup> Bernard J. Brister. « When perpetuity doesn't mean forever: the approaching demise of NORAD », *Policy options*, Décembre 2007-Janvier 2008, p. 79.

<sup>133</sup> *Idem.*

<sup>134</sup> *Ibid.* p. 83.

Dans les cas où la défense du territoire nord-américain dans son ensemble est abordée, celle-ci est abordée sous l'angle national plutôt que binational. En d'autres mots, la défense continentale est devenue une priorité nationale. Il devient possible de protéger le continent grâce aux structures nationales et à la coopération entre les structures nationales américaines et canadiennes. D'ailleurs, la coopération canado-américaine en matière de défense est dorénavant appréhendée à travers la lentille nationale plutôt que d'être appréhendée de manière binationale. En d'autres mots, la défense du continent est assurée grâce à la coopération entre le NORTHCOM et le Canada COM. Pour employer les mots de Bernard J. Brister, « the primary defence and security mechanism at the operational (continental) level will be between CANADACOM and USNORTHCOM.<sup>135</sup> » La défense continentale devient donc un enjeu bilatéral plutôt qu'un enjeu binational. Cet enjeu doit être géré par le Canada et les États-Unis par le biais de leurs relations bilatérales et de leurs institutions militaires respectives plutôt que d'être géré par des institutions à caractère binational.

Ces modifications de l'architecture institutionnelle de défense nord-américaine reflètent aussi un retour au premier plan des préoccupations concernant la souveraineté. En fait, la structure militaire nationale est plus apte à répondre à certaines exigences du nouvel environnement sécuritaire et à adopter certaines mesures mises en place par les gouvernements américains et canadiens. Par exemple, bien que le NORAD est dorénavant responsable, en théorie, d'assurer la défense de l'espace aérien domestique et qu'il doit surveiller l'apparition de menaces potentielles depuis l'intérieur du continent, la structure binationale de cette institution se révèle être inadaptée pour répondre à certains critères qui diffèrent selon que la menace se situe en territoire canadien ou en territoire américain. Dans l'éventualité où un avion représenterait une menace sérieuse à la sécurité d'un des deux États membres, le NORAD devra passer par des procédures différentes avant d'abattre l'appareil dépendant de l'endroit où se trouve celui-ci. Au Canada, seul le gouvernement peut ordonner la destruction d'un appareil civil jugé menaçant alors qu'aux États-Unis, si le Président ou le Secrétaire de la défense sont injoignables, les autorités militaires au sommet de la chaîne de commandement ont la possibilité d'ordonner la destruction de l'appareil<sup>136</sup>. De plus, les officiers supérieurs canadiens au sein du NORAD n'ont

---

<sup>135</sup> *Idem.*

<sup>136</sup> Joseph T. Jockel. « Saving NORAD: should Ottawa seize the Obama moment? », *SPP briefing papers, focus on the United states*, Vol. 2, Issue 3, September 2009, p. 4.

pas l'autorité d'ordonner la destruction d'un appareil civil<sup>137</sup>. Seul le commandant américain peut donner un tel ordre. Certaines particularités nationales rendent difficile l'emploi d'une structure binationale pour protéger le continent puisque celle-ci doit s'adapter aux exigences canadiennes et américaines qui peuvent parfois différer. De plus, l'accent mis sur la défense du territoire national et la création de commandements nationaux pour défendre le Canada et les États-Unis traduit un regain d'importance du principe de respect de la souveraineté étatique dans le domaine de la défense continentale. Bien que cette préoccupation ait souvent été plus présente au Canada qu'aux États-Unis, les attentats terroristes de 2001 ont provoqué un changement de mentalité qui a propulsé la souveraineté au premier plan. Le renforcement de la sécurité aux frontières, la création de commandements militaires nationaux responsables de la défense territoriale et l'unilatéralisme sont tous des caractéristiques qui démontrent le regain d'importance du principe de souveraineté. Avec un tel accent mis sur la souveraineté et la dimension nationale de la défense continentale, les mécanismes binationaux se retrouvent par défaut relégués au second plan, ne servant qu'à appuyer les structures militaires nationales.

Certaines des recommandations du Groupe de planification binational (GPB) mentionnent d'ailleurs des possibilités d'architecture institutionnelle pour la défense continentale où le NORAD est relégué au second plan et où la grande partie des efforts de défense sont fournis par le NORTHCOM et le Canada COM qui coopèrent pour assurer une défense efficace du continent. Par exemple, une des possibilités mentionnées dans le rapport final consiste en la création d'une force militaire binationale qui serait sous le commandement du U.S. Northern Command et du Canada Command<sup>138</sup>. Cette possibilité assure la primauté des commandements militaires nationaux tout en conservant une certaine structure binationale pour assurer la défense conjointe du continent<sup>139</sup>. Or, cette solution ne mentionne pas le NORAD. Cette institution serait dissoute ou reléguée à un rôle marginal qui placerait cette dernière dans une situation de soumission, voire de dépendance, envers les autorités militaires nationales américaines et canadiennes. Ainsi, bien que certaines des recommandations incluses dans ce rapport mentionnent un NORAD amélioré s'occupant de la défense continentale, certaines recommandations et conclusions contenues dans ce rapport démontrent que la dimension nationale des efforts visant à défendre l'Amérique du

---

<sup>137</sup> *Idem.*

<sup>138</sup> Bi-National Planning Group. *The final report on Canada and the United States (CANUS) enhanced military cooperation*, Peterson Air Force Base, Colorado, March 16 2006, p. 38.

<sup>139</sup> *Idem.*

Nord est plus présente que jamais. Ces institutions militaires nationales pourraient devenir la pièce centrale de l'architecture sécuritaire visant à sécuriser et défendre le continent.

En somme, l'option nationale devient l'option privilégiée aux dépens de l'option binationale incarnée par le NORAD. La défense continentale par le biais du NORAD ne devient qu'une option qui peut être utilisée si cela ne contrevient pas aux intérêts nationaux canadiens et américains. Le NORAD se retrouve donc relégué au second plan et cette institution ne devient qu'un rouage parmi d'autres du dispositif de défense nord-américain. La défense du continent est dorénavant caractérisée par des relations bilatérales entre des institutions militaires nationales responsables de la défense de leur territoire national. La renationalisation de la défense continentale combinée à la compétitivité institutionnelle et au chevauchement des compétences qui accompagnent cette renationalisation ont pour effet de provoquer la désuétude de l'institution binationale.

#### Une compétitivité institutionnelle défavorable au NORAD

Cette renationalisation a entraîné une compétitivité institutionnelle entre le NORAD et les commandements militaires nationaux comme le NORTHCOM et le Canada COM. Toutefois, à l'origine, ces nouveaux commandements militaires axés sur la défense du territoire national n'étaient pas censés s'opposer, compétitionner et même remplacer le NORAD. Ces institutions nationales et l'institution binationale étaient censées coopérer pour assurer une défense efficace du territoire nord-américain contre tous les types de menace. D'ailleurs, la création du NORTHCOM ne modifia pas les responsabilités du NORAD et les rôles que cette institution devait remplir<sup>140</sup>. Le NORAD devait demeurer le commandement responsable de la sécurité aérienne nord-américaine ainsi que de l'évaluation et la détection des menaces balistiques<sup>141</sup>. En théorie, ces différentes institutions devaient faire partie d'une architecture sécuritaire complexe qui rassemblerait des éléments nationaux et binationaux pour assurer une défense efficace du continent. Cette mission nécessitait à la fois une réponse nationale et une réponse binationale.

Cependant, dès leur création, la réalité différa du projet initial. Les nouvelles institutions militaires nationales se sont toujours vues comme étant des successeurs au NORAD et comme pouvant mieux assurer la défense de leur territoire national et de l'Amérique du Nord dans son

---

<sup>140</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history*, *op cit*, p. 179.

<sup>141</sup> Joseph T. Jockel. « Saving NORAD: should Ottawa seize the Obama moment? », *op cit*, pp. 4-5.

ensemble. Par exemple, lors de la création du Canada COM, l'équipe du général Hillier responsable de la création de ce nouveau commandement conclut que « as CANCOM develops into the sole operational HQ responsible for the Canadian theatre of operations it will likely absorb CANR and its NORAD requirements and will thus become the sole operational connection with US military authorities.<sup>142</sup> » En d'autres mots, les hauts dirigeants militaires canadiens responsables de sa création voyaient le Canada COM comme devant, à plus ou moins long terme, assurer à lui seul la défense du Canada et comme devant coopérer avec les autorités militaires américaines pour assurer la défense du continent dans son ensemble. Le NORAD n'aurait donc plus de rôle à jouer dans la défense continentale puisque ses fonctions seraient remplies par le NORTHCOM et le Canada COM. Cette perception concernant la désuétude progressive du NORAD et son remplacement par les nouveaux commandements nationaux était aussi présente au sein des élites militaires américaines. En effet, le NORAD est perçu comme étant « a subordinate of USNORTHCOM in the homeland security infrastructure and therefore in the continental one as well.<sup>143</sup> » Ce commandement militaire devait, comme son équivalent canadien, absorber et remplacer le NORAD dans le domaine de la défense du territoire américain et, par conséquent, diminuer voire éliminer son rôle dans la défense continentale nord-américaine. Dans le meilleur des cas, le NORAD serait condamné à occuper un rôle secondaire en soutien aux autorités militaires nationales canadiennes et américaines. De plus, bien qu'à l'origine le commandant du NORTHCOM ait été mis à la tête du NORAD pour assurer une meilleure coopération entre les deux institutions<sup>144</sup>, cette situation pourrait permettre au premier de plus facilement absorber les responsabilités du NORAD reléguant celui-ci à un rôle de plus en plus minime au sein de l'architecture institutionnelle responsable de la défense continentale. Le résultat final serait un NORAD absorbé par les institutions nationales qui, de par la nature même de leurs responsabilités, remplissent déjà des fonctions similaires, voire identiques à celles remplies par ce commandement aérospatial binational.

Cette compétitivité institutionnelle se manifeste aussi dans le domaine de la coopération. Avec la création du NORTHCOM et du Canada COM, la coopération devient une affaire nationale qui doit passer par des canaux autres que ceux utilisés par le NORAD pour assurer une coopération efficace entre les deux États. Contrairement au NORAD, ces deux commandements

---

<sup>142</sup> *Ibid.* p. 180.

<sup>143</sup> Bernard J. Brister. « When perpetuity doesn't mean forever: the approaching demise of NORAD », *op cit*, p. 79.

<sup>144</sup> Alan Stephenson. « Securing the continent: where is NORAD today? », *op cit*, p. 5.

militaires nationaux ont la responsabilité d'assurer et de développer la coopération avec les États situés dans leurs zones de responsabilité. Ainsi, pour prendre l'exemple du NORTHCOM, celui-ci est responsable de développer les relations coopératives de défense avec le Canada et le Mexique<sup>145</sup>. L'inverse est aussi vrai pour le Canada COM qui doit développer et approfondir la coopération avec les États-Unis et les autres États inclus dans sa zone de responsabilité comme le Mexique. De plus, le NORTHCOM, avec ses larges responsabilités dans le domaine de la défense du territoire américain, voit son homologue canadien comme étant son partenaire et son interlocuteur naturel<sup>146</sup>. Pour employer les mots de Sokolsky et Jockel, « USNORTHCOM sees Canada COM, with its fairly broad mandate for military operation in the defence of Canada and its approaches (including the US), as its natural partner for transboundary cooperation.<sup>147</sup> » Cette responsabilité partagée dans le domaine de la coopération et cette perception que ces deux commandements militaires nationaux constituent les partenaires idéaux pour coopérer dans le domaine de la défense continentale font de l'option bilatérale l'option privilégiée pour coopérer efficacement dans ce domaine. Pour sa part, la structure binationale du NORAD peut favoriser la coopération entre les deux États, puisque ceux-ci travaillent conjointement au sein d'une institution pour assurer la défense aérienne du continent et surveiller les menaces balistiques. Toutefois, cette coopération se limite uniquement au domaine aérien alors que la coopération bilatérale entre les deux commandements nationaux mentionnés précédemment peut s'étendre aux sphères maritime et terrestre. Cette limitation est défavorable au NORAD et favorise l'établissement de relations bilatérales de plus en plus complexes et développées entre le NORTHCOM et le Canada COM. Les dirigeants militaires canadiens et américains préfèrent utiliser des institutions ayant la capacité d'agir dans ces trois sphères plutôt que de bâtir deux relations distinctes pour assurer la défense maritime et terrestre d'un côté et la défense aérienne de l'autre. La relation NORTHCOM-Canada COM présente un avantage dans le domaine de la coopération qui fait pencher la balance en faveur de celle-ci.

Bref, la renationalisation de la défense continentale et la création du NORTHCOM et du Canada COM ont donné naissance à une compétitivité institutionnelle entre ces institutions nationales et le NORAD. Cette compétitivité donne lieu à un déplacement progressif des responsabilités du NORAD vers ces institutions nationales qui deviendront les principales

---

<sup>145</sup> Bernard J. Brister. « When perpetuity doesn't mean forever: the approaching demise of NORAD », *op cit*, p. 79.

<sup>146</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history*, *op cit*, p. 179.

<sup>147</sup> Joel J. Sokolsky et Joseph T. Jockel. « Renewing NORAD - Now if not forever », *op cit*, p. 55.

institutions responsables de la protection de l'Amérique du Nord. Comme mentionné, les dirigeants militaires et politiques canadiens et américains sont favorables à une diminution progressive de l'importance du NORAD au profit des institutions militaires nationales. Dans leur vision, l'impératif de la défense continentale est mieux servi par des relations bilatérales entre des institutions nationales plutôt que par la création et le maintien d'institutions binationales. Le résultat est que cette compétitivité a contribué à diminuer l'importance du NORAD dans l'architecture institutionnelle responsable de la défense de l'Amérique du Nord au point où cette institution n'est pas essentielle pour mener à bien cette mission.

#### Duplication, conflit et chevauchement des compétences.

La création de ces commandements militaires nationaux n'a pas créé qu'une compétitivité institutionnelle entre celles-ci et le NORAD. Elle a aussi causé des problèmes quant à la distribution et au chevauchement des compétences entre ces commandements militaires. Comme cela a été mentionné dans la section précédente, la création du NORTHCOM et la création du Canada COM n'étaient pas censées avoir des effets néfastes sur les responsabilités du NORAD et la pertinence de l'institution. En effet, lors de sa création, il a été précisé que le Canada Command devait s'occuper de toutes les opérations touchant à la défense du territoire national canadien sauf celles étant du ressort du NORAD, soit les opérations de défense aérienne<sup>148</sup>. Toutefois, le Canada COM et le NORTHCOM devaient posséder des responsabilités et des capacités dans le domaine de la défense aérienne pour pouvoir protéger efficacement le territoire américain et canadien. D'ailleurs, le général Victor E. Renuart, qui a déjà été le commandant du NORAD et du NORTHCOM, a affirmé devant le comité des services armés de la Chambre des Représentants que le mandat du NORTHCOM incluait la défense aérienne, mais qu'il devait coopérer avec le NORAD pour assurer la sécurité du continent dans ce domaine<sup>149</sup>. Toutefois, le NORAD devait conserver la primauté dans ce domaine alors que ces institutions militaires nationales ne devaient agir que lorsque c'était nécessaire ou lorsque le NORAD n'était pas en mesure d'assurer une défense efficace du continent nord-américain<sup>150</sup>. De plus, pour assurer l'utilité du rôle de défense aérienne du NORAD, ce dernier s'est vu confier le mandat de surveiller le trafic aérien de

---

<sup>148</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history*, op cit, p. 180.

<sup>149</sup> *Statement of General Victor E. Renuart, JR., USAF Commander, United State Northern Command and North American Aerospace Defense Command before the House Armed services committee*, 18 Mars 2010, p. 2.

<sup>150</sup> Joseph T. Jockel. « Saving NORAD: should Ottawa seize the Obama moment? », op cit, p. 5.

l'Amérique Nord en collaboration avec la FAA et Nav Canada<sup>151</sup>. Le NORAD devait donc, en théorie, continuer d'occuper la place centrale dans le domaine de la défense aérienne continentale et dans la surveillance de l'espace aérien domestique. Cette responsabilité devait s'accomplir en coopération avec les nouvelles institutions nationales responsables de la défense de leurs territoires nationaux respectifs. Ce chevauchement des compétences dans le domaine aérien est reconnu à l'intérieur du *Framework for enhanced military cooperation among NORTHCOM, NORAD and Canada COM*. Dans la section du rapport sur la coopération entre ces trois commandements, ces derniers sont identifiés comme ayant chacun la responsabilité de défendre l'Amérique du Nord<sup>152</sup>. Le fait que le Canada et les États-Unis conservent la capacité d'agir unilatéralement explique qu'il existe un chevauchement de l'autorité et des responsabilités entre le NORAD et les commandements militaires nationaux<sup>153</sup>. Cependant, la renationalisation des efforts de défense du continent et la montée en importance du concept de défense nationale ont eu pour effet de favoriser les institutions militaires nationales dans ce chevauchement des compétences entre le NORAD et ses homologues nationaux. Le NORAD s'est vu relégué au second plan, puisque les gouvernements canadien et américain préfèrent s'appuyer sur les moyens militaires appartenant à l'État et sur les nouveaux commandements créés pour défendre le territoire plutôt que de s'en remettre à une institution binationale. La responsabilité du NORAD dans le domaine de la défense aérienne va continuer d'exister à cause de la nature de la menace et de la rapidité nécessaire pour répondre effectivement à la menace<sup>154</sup>. Cependant, cette prédominance du NORAD va changer de nature, car le NORAD évoluera pour devenir « a combined air component of the bilateral NORTHCOM and CANADACOM structures.<sup>155</sup> » En d'autres mots, bien que le NORAD conserve sa structure binationale, ce dernier se transforme en une institution au service des institutions militaires nationales. Il devient un dispositif institutionnel responsable de la défense aérienne continentale sous le commandement du NORTHCOM et du Canada COM. Ces deux institutions deviennent les institutions ayant la primauté dans le domaine de la défense aérienne continentale et le NORAD ne sera qu'un dispositif institutionnel permettant aux forces aériennes de ces deux entités d'agir efficacement

---

<sup>151</sup> Philippe Lagassé. « Le Northern Command et l'évolution des relations de défense canado-américaines », *op cit*, p. 19.

<sup>152</sup> Tri-Command Report. *Framework for enhanced military cooperation among North American Aerospace Defense Command, United States Northern Command and Canada Command*, September 2009, p. 5.

<sup>153</sup> *Idem.*

<sup>154</sup> Bernard J. Brister. « When perpetuity doesn't mean forever: the approaching demise of NORAD », *op cit*, p. 83.

<sup>155</sup> *Idem.*

dans ce domaine et de répondre rapidement aux menaces. Le NORAD devient donc un rouage facultatif pour assurer une défense efficace du continent. Le NORTHCOM et le Canada COM pourraient assurer la défense aérienne en Amérique du Nord sans l'aide du NORAD, puisque ceux-ci possèdent les moyens d'agir ainsi. D'ailleurs, certaines des responsabilités du NORAD dans le domaine de la défense aérienne étaient perçues par les hauts dirigeants militaires canadiens et américains comme étant une anomalie au vu du nouvel environnement sécuritaire. Par exemple, les dirigeants militaires américains considèrent que les responsabilités du NORAD dans le cadre de sa mission « Noble Eagle », comme la protection de la ville de Washington et la protection du Président lorsque celui-ci est en déplacement, devraient être remplies par l'institution nationale responsable de la défense nationale, soit le NORTHCOM, plutôt que par une institution binationale<sup>156</sup>. Cette perception, issue de la compétitivité institutionnelle identifiée précédemment, favorise une migration des compétences du NORAD vers des institutions nationales. Le chevauchement des compétences dans le domaine aérien se trouve être néfaste pour le NORAD et la pertinence de cette institution.

Cette situation ne se manifeste pas uniquement dans le domaine aérien. On assiste effectivement à une migration des autres compétences du NORAD vers les divers commandements militaires nationaux. Comme nous l'avons mentionné dans la section sur le nouvel environnement sécuritaire et dans la revue de la littérature sur le NORAD, la défense antimissile ne constitue pas une responsabilité de l'institution binationale même si celle-ci est responsable de la surveillance, de la détection et de l'évaluation des menaces balistiques. La capacité de déployer des intercepteurs pour intercepter et éliminer des menaces balistiques se situe entre les mains du commandant du NORTHCOM<sup>157</sup>. Cette situation provoque une diminution de l'importance de la surveillance aérospatiale réalisée par le NORAD puisque cette institution ne possède pas les moyens d'agir face à cette menace. Elle doit s'en remettre à des institutions militaires américaines pour éliminer la menace qui a été détectée. Cette situation crée donc un conflit de compétences puisque l'institution responsable de la détection ne possède pas les moyens d'éliminer la menace alors que l'institution responsable de la destruction des menaces balistiques ne possède pas, en théorie, la capacité de détecter ces menaces qui réside au NORAD. Bien qu'en réalité le NORTHCOM possède ses propres moyens pour surveiller l'espace aérospatial nord-américain et détecter les menaces nucléaires visant le continent, le NORAD

---

<sup>156</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history*, *op cit*, p. 181.

<sup>157</sup> Joel J. Sokolsky et Joseph T. Jockel. « Renewing NORAD - Now if not forever », *op cit*, p. 54.

conserve aussi la primauté dans ce domaine. Or, les Américains vont graduellement remplir ce rôle de surveillance et de détection sans l'aide du NORAD plaçant ainsi cette responsabilité au NORTHCOM plutôt qu'au sein de l'institution binationale<sup>158</sup>. Pour utiliser les mots de Jockel et Sokolsky concernant cette responsabilité du NORAD, « its core aerospace warning and assessment role will probably leach away and it will be faced with two formidable, national bureaucratic competitors, one of which [NORTHCOM] is now openly covetous of its responsibilities.<sup>159</sup> »

Ces différentes institutions militaires nationales ne sont pas les seules ayant des compétences et des responsabilités qui chevauchent celles du NORAD. Étant donné l'interconnexion de plus en plus importante entre le domaine de la sécurité intérieure, qui est une responsabilité des autorités civiles, et le domaine de la défense territoriale, qui est assurée par les institutions militaires des États, les agences gouvernementales issues des réorganisations du secteur de la sécurité intérieure se retrouvent aussi en conflit avec le NORAD en ce qui concerne les compétences de chacun. Par exemple, pour reprendre un exemple cité précédemment, les agences américaines responsables de la sécurité frontalière ont procédé au déploiement de drones pour assurer une meilleure surveillance de la frontière séparant le Canada et les États-Unis<sup>160</sup>. La sphère aérienne est exploitée par les agences responsables de la sécurité intérieure et de la sécurité frontalière, notamment SPC et le DHS, pour assurer la sécurité du territoire national et développer un dispositif de surveillance apte à détecter et identifier les menaces pour permettre aux unités policières et antiterroristes de procéder à leur élimination. De plus, la sécurité des transports incluant la sécurité des avions demeure une responsabilité civile de même que la surveillance du trafic aérien domestique bien que le NORAD ait un rôle à jouer en collaboration avec la FAA et Nav Canada. Ces départements des gouvernements canadien et américain empiètent donc sur un domaine de compétence traditionnellement délégué au NORAD en devenant des acteurs sécuritaires impliqués dans la sécurité aérienne. Ce nouveau rôle des agences gouvernementales responsables de la sécurité intérieure contribue ainsi à effriter les responsabilités et la pertinence du NORAD en absorbant des responsabilités dans la sphère aérienne qui sont liées à la sécurité plutôt qu'à la défense territoriale ou continentale.

---

<sup>158</sup> *Idem.*

<sup>159</sup> *Ibid.* p. 57.

<sup>160</sup> Pierre-Alexandre Beylier. *Les dessous de la frontière intelligente*, op cit, p. 67.

En lien avec l'implication des institutions sécuritaires civiles dans le domaine aérien et avec leur participation à la progressive désuétude du NORAD, il est important de mentionner que le mandat de coopérer avec les autorités civiles revient au NORTHCOM et au Canada COM et non au NORAD. Bien que le NORAD doive coopérer avec l'aviation civile canadienne et américaine pour surveiller le trafic aérien nord-américain, la coopération avec les autorités civiles ne constitue pas une responsabilité du NORAD. Par exemple, le NORTHCOM est responsable des unités CCMRF devant gérer les catastrophes de nature CBRNE (chimique, bactériologique, radiologique, nucléaire et explosions majeures) et qui ont pour tâche d'assister les autorités civiles dans le cas d'un événement de cette nature pour sauver des vies, aider les victimes et pour réduire et gérer les conséquences de l'attaque<sup>161</sup>. En ce qui concerne l'équivalent canadien au NORTHCOM, ce dernier est lié à SPC pour assurer la défense et la sécurité du Canada<sup>162</sup>. En d'autres mots, le Canada COM a le mandat de coopérer avec Sécurité Publique Canada pour sécuriser le territoire canadien, éliminer les menaces à la sécurité des Canadiens et gérer les conséquences d'une catastrophe. Les liens existants entre les agences gouvernementales responsables de la sécurité intérieure et les commandements militaires nationaux responsables de la défense du territoire national facilitent la coopération entre ceux-ci. Cette coopération peut se faire dans le domaine de la sécurité et de la défense aérienne empiétant ainsi sur les compétences du NORAD. Cette coopération entre institutions civiles et militaires nationales a donc pour conséquence indirecte de contribuer à l'effritement de la pertinence du NORAD. La coopération avec les autorités civiles constitue une autre compétence des institutions militaires nationales qui rend celles-ci plus aptes que le NORAD à combattre le terrorisme et les diverses menaces à la sécurité continentale nord-américaine.

En somme, le chevauchement entre les compétences du NORAD et celles du NORTHCOM et du Canada COM provoque une migration des compétences de l'institution binationale vers les commandements militaires américain et canadien responsables de la sécurité territoriale. Cette migration entraîne une désuétude progressive du NORAD qui diminue son importance et son rôle dans l'architecture institutionnelle responsable de la sécurité continentale. Le nouvel environnement sécuritaire augmente aussi l'importance de la coopération entre institutions civiles

---

<sup>161</sup> *Statement of General Victor E. Renuart, JR., USAF Commander, United State Northern Command and North American Aerospace Defense Command before the House Armed services committee, 18 Mars 2010, p. 12.*

<sup>162</sup> Elinor C. Sloan. *Security and Defence in the terrorist era, op cit, p. 100.*

et institutions militaires favorisant ainsi le NORTHCOM et son homologue canadien qui ont comme mandat d'appuyer les autorités civiles dans l'éventualité d'une attaque terroriste ou d'une autre crise majeure. Même en conservant ses fonctions relativement à la défense aérienne et à la surveillance aérospatiale des menaces balistiques, le NORAD se retrouve relégué à un rôle secondaire et subordonné aux autorités militaires canadiennes et américaines. Ainsi, cette institution binationale devient un élément obsolète et facultatif pouvant être éliminé du décor institutionnel nord-américain sans nuire aux efforts canado-américains visant à défendre et à sécuriser l'Amérique du Nord.

### Une institution impossible à réformer

La désuétude du NORAD ne constitue pas un phénomène irréversible. Il serait effectivement possible de réformer l'institution pour l'adapter aux défis de l'environnement sécuritaire contemporain et ainsi assurer et renouveler la pertinence de cette institution militaire binationale. Cependant, malgré plusieurs propositions et plusieurs projets de réforme de l'institution, aucune transformation du NORAD n'a eu lieu. Mettre en place une réforme en profondeur du NORAD est une solution impossible à réaliser tant qu'il n'y a pas une volonté politique chez les deux partenaires de modifier en profondeur l'institution. Cette absence de volonté politique et l'impossibilité d'instaurer une réforme qui découle de cette absence contribuent ainsi à la désuétude de l'institution plutôt que d'y mettre un terme. Comme cela a été mentionné lors de la revue de la littérature sur le NORAD, les projets de réforme doivent faire face à une forte opposition canadienne concernant le respect de leur souveraineté. Ces opposants considèrent qu'une expansion du NORAD constituerait un affront à la souveraineté canadienne et que les résultats qui découleraient de cette réforme ne pourraient qu'être néfastes pour le Canada<sup>163</sup>. Les Canadiens craignent aussi que les Américains gagnent une influence importante sur la politique étrangère canadienne grâce à une expansion du NORAD et que des soldats et navires américains en viennent à être stationnés en sol canadien<sup>164</sup>. Les projets de réforme de l'institution binationale sont aussi bloqués par certaines décisions du gouvernement canadien. Il devient impossible de transformer le NORAD en institution responsable de toutes les sphères de la défense continentale

---

<sup>163</sup> Dwight N. Mason. « Time to expand NORAD », *op cit*, p. 3.

<sup>164</sup> Joel J. Sokolsky et Philippe Lagassé. « Suspenders and a Belt: perimeter and border security in Canada-US relations », *op cit*, p. 22.

si un des États membres refuse que certaines responsabilités soient incluses dans la mission de l'institution. Pour le Canada, étant donné son opposition de longue date aux différents projets de défense antimissile des Américains, c'est l'inclusion du rôle de défense antimissile au sein du NORAD qui pose problème. Du côté des États-Unis, même si ceux-ci ont déjà été intéressés par l'opportunité de transformer le NORAD en institution puissante responsable de la défense maritime, terrestre et aérospatiale de l'Amérique du Nord, réformer ce commandement militaire constitue une option inacceptable, puisqu'une telle réforme irait à l'encontre des tendances actuelles dans le domaine de la défense territoriale. En d'autres mots, « a beefed-up NORAD ran counter to the prevailing trends in Canada and the United States toward the strengthening of their national defense Commands.<sup>165</sup> » Cette solution s'oppose donc à la renationalisation de la défense continentale provoquant ainsi le rejet de cette possibilité par les autorités militaires canadiennes et américaines. De plus, en se fondant sur l'argument de la compétitivité institutionnelle, les nouvelles institutions militaires responsables de la défense du territoire nationale, soit le NORTHCOM et le Canada COM, s'opposeraient à un projet de réforme du NORAD. Ces institutions souhaitent absorber les responsabilités et les capacités du NORAD plutôt que de souhaiter déléguer certains pouvoirs et certaines responsabilités à cette institution issue de la Guerre froide. L'opposition par ces institutions nationales à une transformation du NORAD, causant par la même occasion une transformation de l'architecture institutionnelle de défense nord-américaine, constitue un obstacle de taille qui empêche toute modification majeure de ce commandement militaire binational.

Étant donné l'impossibilité de réformer en profondeur le NORAD, les membres de cette organisation et les dirigeants militaires et politiques canadiens et américains se sont contentés d'apporter des modifications mineures à cette institution dans le but d'assurer sa durabilité et son utilité. La plus importante modification apportée au NORAD est que ce dernier s'est vu attribuer un rôle dans le domaine de la surveillance maritime nord-américaine. Le NORAD devait contribuer à la surveillance maritime en rassemblant des informations et des données concernant les menaces maritimes envers le continent là où elles étaient disponibles pour les analyser et les comparer<sup>166</sup>. Cependant, le rôle du NORAD est extrêmement limité dans ce domaine. Les commandants américains et canadiens des forces navales des deux pays étaient opposés à ce que le NORAD devienne détenteur d'un rôle dans la surveillance et le contrôle de l'espace maritime

---

<sup>165</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history*, op cit, p. 181.

<sup>166</sup> *Ibid.* p. 183.

nord-américain<sup>167</sup>. Par conséquent, le NORAD ne participe pas directement à la surveillance maritime. Ce dernier n'a pas ses propres installations et moyens de surveillance maritime. Au contraire, son rôle de surveillance maritime se fait avec des renseignements recueillis par d'autres agences et qui sont acheminés vers le centre de commandement du NORAD. Par la suite, celui-ci compare et analyse les différents renseignements et distribue les informations pertinentes aux agences chargées de la sécurité et de la défense maritime<sup>168</sup>. Le NORAD possède donc uniquement un rôle d'analyse, puisqu'il doit analyser et comparer des données et renseignements qui ont été recueillis par d'autres institutions. La défense maritime du continent ne serait pas mise en péril si le NORAD en venait à se voir retirer cette responsabilité concernant la surveillance maritime. Le rôle maritime du NORAD ne permet pas d'assurer la pertinence de cette institution et ne constitue donc pas une réforme en profondeur de l'institution binationale.

Même si une réforme du NORAD peut constituer une solution idéale pour assurer la pertinence de l'institution et mettre un frein à sa désuétude progressive, la mise en place d'une réforme quelconque pourrait aussi se faire au détriment du NORAD. Certaines des possibilités concernant la coopération nord-américaine pour assurer la défense du continent, analysées et développées par le GPB, proposent un environnement institutionnel où le NORAD serait absent. Par exemple, une des possibilités consisterait en la création d'une force opérationnelle rassemblant des éléments canadiens et américains qui serait responsable de la surveillance, de la détection et, si nécessaire, de l'élimination des menaces envers l'Amérique du Nord<sup>169</sup>. Cette force opérationnelle nord-américaine serait subordonnée au NORTHCOM et au Canada COM et elle devrait rendre des comptes à ces institutions militaires nationales<sup>170</sup>. La primauté concernant la défense continentale reviendrait donc à ces commandements respectivement responsables de la sécurité du territoire américain et canadien. Une autre possibilité consisterait en la création d'une force opérationnelle rassemblant des éléments de toutes les agences responsables de la sécurité et de la défense de l'Amérique du Nord<sup>171</sup>. Par exemple, une telle force opérationnelle inter-agences rassemblerait des éléments militaires venant des forces militaires canadiennes et américaines et des éléments civils provenant des agences gouvernementales responsables de la sécurité

---

<sup>167</sup> *Ibid.* p. 182.

<sup>168</sup> Elinor C. Sloan. *Security and Defence in the terrorist era*, *op cit*, p. 119.

<sup>169</sup> Bi-National Planning Group. *The final report on Canada and the United States (CANUS) enhanced military cooperation*, *op cit*, pp. 38-39.

<sup>170</sup> *Ibid.* p. 38.

<sup>171</sup> *Ibid.* p. 40.

intérieure. Le point commun entre ces deux propositions du Groupe de planification binational est que le NORAD est absent de la structure de défense nord-américaine. Ce dernier est remplacé par de nouvelles structures qui remplissent la totalité des rôles remplis par celui-ci tout en s'intégrant aux nouvelles structures militaires nationales qui ont gagné en importance. La possibilité de créer une force opérationnelle rassemblant des éléments militaires et civils constitue aussi un aspect attrayant qui pourrait encourager les dirigeants canadiens et américains à se détacher du NORAD voire à l'éliminer.

De plus, même si le Canada et les États-Unis en venaient à vouloir conserver le NORAD et à le réformer pour le rendre responsable de toutes les sphères de la défense continentale, le succès d'une telle réforme ne peut pas être garanti. Même avec un NORAD responsable de la défense aérienne, maritime et terrestre du continent, le NORTHCOM et le Canada COM demeureraient impliqués dans la défense continentale puisque les deux partenaires désirent conserver la possibilité d'agir unilatéralement s'ils le jugent nécessaire. Plus précisément, ces deux commandements militaires nationaux permettraient au Canada et aux États-Unis d'agir unilatéralement pour éliminer des menaces à leur sécurité tandis que ce NORAD amélioré leur permettrait d'agir conjointement pour éliminer une menace ou répondre à une situation urgente lorsque les deux pays souhaitent agir dans un cadre binational<sup>172</sup>. En outre, étant donné cette tendance à donner la priorité aux institutions nationales plutôt qu'aux institutions binationales, le NORTHCOM et le Canada COM pourraient, à long terme, en venir à surpasser et à absorber un NORAD ayant fait l'objet d'une réforme en profondeur. Le processus de renationalisation a entraîné la création d'une préférence au sein des dirigeants canadiens et américains pour les moyens militaires étatiques et les institutions militaires nationales. Une réforme du NORAD ne mettra pas un terme à cette tendance. La coopération entre le Canada COM et le NORTHCOM pourrait toujours demeurer le canal de coopération privilégié par les Canadiens et les Américains. Ainsi, même un NORAD amélioré se retrouverait dans une position subordonnée aux commandements militaires responsables de la défense territoriale. Dans un tel scénario, une réforme en profondeur du NORAD ne permettrait pas d'assurer sa survie et de renouveler son utilité dans la défense continentale. Le NORAD deviendrait facultatif pour assurer la défense continentale et pourrait continuer d'évoluer dans une direction qui, à court ou long terme, provoquerait sa mort.

---

<sup>172</sup> Joel J. Sokolsky et Joseph T. Jockel. « Renewing NORAD - Now if not forever », *op cit*, p. 56.

Bref, la mise en place d'une réforme en profondeur du NORAD ne constitue pas une solution infaillible permettant d'assurer la survie et l'utilité de l'institution. Une réforme de l'architecture institutionnelle de défense nord-américaine pourrait se faire au détriment du NORAD en précipitant l'élimination de celle-ci plutôt que de la ralentir ou de redonner une importance à ce commandement militaire binational. D'un autre côté, étant donné le manque de volonté des élites militaires et politiques des deux pays concernant une réforme du NORAD, la tendance actuelle de désuétude progressive risque de continuer provoquant ainsi la mort de cette institution. L'impossibilité de réformer le NORAD se combine donc aux phénomènes de renationalisation de la défense territoriale et continentale, de compétitivité institutionnelle et de chevauchement entre les compétences des diverses institutions et agences impliquées dans la défense et la sécurité de l'Amérique du Nord pour provoquer la désuétude du NORAD d'un point de vue pratique et fonctionnel.

#### Le NORAD: une institution, un symbole

La renationalisation, la compétitivité institutionnelle entre le NORAD et les nouveaux commandements militaires nationaux, le chevauchement et la duplication des compétences ainsi que la difficulté voire l'impossibilité de réformer le NORAD se combinent pour entraîner la désuétude de cette institution. Le NORAD n'est donc plus un élément essentiel du dispositif sécuritaire et de défense nord-américain. Les rôles remplis par cette institution binationale peuvent parfaitement être remplis par le NORTHCOM et le Canada COM. En d'autres mots, d'un point de vue pratique, le NORAD a perdu sa pertinence et son utilité et est devenu un élément facultatif pour assurer la défense du continent nord-américain. Cependant, le NORAD conserve une certaine importance qui ne se situe pas dans son rôle et dans ses responsabilités. Au contraire, l'existence du NORAD est justifiée par le symbole qu'est devenue cette institution. En effet, cette institution est la manifestation du partenariat entre le Canada et les États-Unis et elle incarne l'esprit de coopération et de confiance qui caractérise les relations canado-américaines<sup>173</sup>. « NORAD is the most important symbol of Canada-U.S. defence co-operation.<sup>174</sup> » De plus, certains partisans du NORAD affirment que ce dernier représente plus que l'esprit de coopération

---

<sup>173</sup> Fraser D. Holman. *NORAD in the new millennium*, Irwin, Toronto, 2000, p. 96.

<sup>174</sup> Joseph T. Jockel. « Saving NORAD: should Ottawa seize the Obama moment? », *op cit*, p. 10.

entre Canadiens et Américains : cette institution incarnerait l'essence même des relations coopératives canado-américaines dans leur ensemble<sup>175</sup>. Ainsi, selon cette perception symbolique, abandonner le NORAD signifierait un abandonnement de l'alliance rassemblant le Canada et les États-Unis et risquerait de mettre en danger la coopération entre les deux États<sup>176</sup>. Par conséquent, les dirigeants des deux pays envisagent difficilement une relation de coopération dans le domaine de la défense continentale où cette institution serait absente<sup>177</sup>.

Ce rôle symbolique découle de plusieurs éléments qui sont uniques à cette institution. Tout d'abord, le fait que les forces aériennes des deux pays coopèrent de manière routinière au sein d'une institution commune illustre bien la relation spéciale existant entre les deux pays<sup>178</sup>. Cette coopération aurait cimenté l'essence même de l'institution qui réside dans l'esprit coopératif existant entre les deux partenaires. Puis, pour d'autres, ce rôle symbolique découle du fait que cette institution partage entre les deux pays membres les coûts et responsabilités associés au maintien de la souveraineté aérienne nord-américaine, à la planification de la défense aérienne, au contrôle de l'espace aérien en temps de paix et à la détection et à la surveillance des menaces aérospatiales<sup>179</sup>. Le caractère binational de l'institution contribuerait aussi à son caractère unique et, par la même occasion, à la définition de son rôle symbolique puisque cette institution est unique en son genre en Amérique du Nord. Elle démontre la volonté de deux États de travailler conjointement pour assurer la défense de leurs territoires et du continent sur lequel ils évoluent.

Ce rôle symbolique empêche le NORAD de totalement disparaître même si son utilité pratique est quasiment nulle. Par conséquent, le NORAD ne sera jamais totalement dissout, mais il se transformera « into a lesser being to fulfill its limited operational function and to be trotted out periodically by one or another nation as a symbol of the enduring strength and quality of our military security relationship.<sup>180</sup> » S'assurer que le NORAD conserve un certain rôle opérationnel, aussi minime soit-il, est important pour pouvoir justifier l'existence de cette institution. Néanmoins, sa véritable importance réside dans son caractère symbolique. Éliminer complètement ce commandement aérospatial binational entraînerait plus d'effets négatifs que le

---

<sup>175</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history*, *op cit*, p. 4.

<sup>176</sup> *Idem.*

<sup>177</sup> James Fergusson. *Beneath the radar: Change and transformation in the Canada-U.S. North American defence relationship*, *op cit*, p. 7.

<sup>178</sup> Fraser D. Holman. *NORAD in the new millennium*, Irwin, Toronto, 2000, p. 96.

<sup>179</sup> Joseph T. Jockel. *Canada in NORAD 1957-2007: A history*, *op cit*, p. 4.

<sup>180</sup> Bernard J. Brister. « When perpetuity doesn't mean forever: the approaching demise of NORAD », *op cit*, p. 83.

simple fait de conserver une version diminuée de cette institution qui remplit un rôle marginal dans la défense continentale.

Bien que l'importance du NORAD réside dans son rôle symbolique, cela ne signifie pas qu'il n'existe pas d'autres avantages que le Canada et les États-Unis peuvent retirer de l'existence de cette institution binationale et de leur participation à celle-ci. Il convient de mentionner quelques-uns de ces bénéfices secondaires pour démontrer comment ceux-ci peuvent aussi contribuer au maintien de l'institution. Tout d'abord, le NORAD favorise l'interopérabilité entre les forces aériennes canadiennes et américaines. Bien que l'interopérabilité puisse entraîner une diminution de la liberté d'action individuelle d'un État au profit de l'efficacité militaire, l'interopérabilité entre Américains et Canadiens est nécessaire, puisque les Forces canadiennes n'ont pas les moyens financiers et matériels d'agir efficacement sans l'appui des forces militaires américaines<sup>181</sup>. Ainsi, l'interopérabilité entre les forces américaines et canadiennes permet aux forces militaires canadiennes de conserver une certaine capacité d'action malgré des moyens financiers et matériels insuffisants. Le NORAD permet de développer cette interopérabilité dans le domaine aérien. De plus, étant donné l'importance de l'interopérabilité dans les relations contemporaines canado-américaines dans le domaine de la défense, la capacité du NORAD de favoriser l'interopérabilité constitue un avantage de taille favorisant son maintien. Cela permet aussi au Canada de s'assurer que sa souveraineté soit respectée et de protéger et contrôler son propre territoire. Étant donné que 90% des coûts sont assumés par les États-Unis, le NORAD fournit également au Canada la capacité de contrôler et de protéger son espace aérien à moindres coûts que s'il devait construire et maintenir lui-même les installations et les biens militaires nécessaires pour remplir ce rôle<sup>182</sup>. Toutefois, le principal avantage que retire le Canada de sa participation au NORAD est que celui-ci a un rôle à jouer dans la défense continentale et qu'il a donc « a seat at the console<sup>183</sup> », même si, de façon prosaïque, cette participation ne permet pas au gouvernement canadien d'avoir une quelconque influence sur les décisions du gouvernement américain<sup>184</sup>. Cependant, la participation canadienne permet à ceux-ci d'obtenir des informations concernant la planification militaire américaine et le développement de politiques qu'ils n'auraient

---

<sup>181</sup> Dwight N. Mason. « The future of Canadian-U.S. defense relations », *op cit*, p. 70.

<sup>182</sup> Joel J. Sokolsky. « The future of the North American Defence co-operation », *op cit*, p. 33.

<sup>183</sup> Joel J. Sokolsky. « A seat at the table: Canada and its alliances », *op cit*, p. 21.

<sup>184</sup> *Idem.*

pas autrement. Les autorités canadiennes peuvent suivre les changements au sein de la doctrine militaire américaine, acquérir une meilleure connaissance des intérêts américains et suivre l'évolution technologique américaine<sup>185</sup>. Le NORAD facilite aussi le partage des renseignements entre le Canada et les États-Unis sur des sujets concernant les responsabilités du NORAD et parfois sur d'autres sujets connexes et facilite l'accès à certaines nouvelles technologies que développent les États-Unis<sup>186</sup>. Ainsi, le NORAD peut indirectement devenir une source inestimable d'informations concernant le fonctionnement des forces américaines, les priorités de l'élite militaire et politique américaine et plusieurs autres domaines d'intérêt pour le Canada. Les États-Unis retirent aussi certains avantages de l'existence du NORAD. Le principal avantage est qu'ils ont accès au territoire canadien pour assurer leur propre protection grâce au NORAD<sup>187</sup>. Ils se trouvent aussi assurer de la coopération canadienne pour défendre le continent. Le NORAD peut aussi permettre aux dirigeants américains d'avoir accès aux dirigeants militaires canadiens et ainsi permettre une meilleure connaissance des intérêts, des priorités et des préoccupations canadiennes.

En bref, le rôle symbolique permet à lui seul d'assurer la survie du NORAD. Celui-ci est devenu si imposant qu'il est devenu l'élément essentiel du NORAD.. Combiné avec les avantages secondaires non négligeables que retirent le Canada et les États-Unis de leur participation au NORAD, ce rôle symbolique permet au NORAD de perdurer et de conserver un rôle opérationnel minime qui, bien qu'étant négligeable au vu des responsabilités du NORTHCOM et du Canada COM dans ce domaine, permet néanmoins à l'institution d'être impliquée dans la défense continentale. Ce faisant, l'existence du NORAD se trouve *politiquement* toujours justifiée.

## **Conclusion**

En conclusion, la transformation de l'environnement sécuritaire nord-américain a provoqué des transformations qui ont affecté la nature et la pertinence du NORAD. En effet, pour s'adapter à ce nouvel environnement sécuritaire et faire face aux menaces asymétriques, les Américains et les Canadiens ont mis sur pied des organisations militaires responsables de la défense du territoire national. Ces deux institutions, soit le NORTHCOM et le Canada COM, sont issues d'un

---

<sup>185</sup> Fraser D. Holman. *NORAD in the new millennium*, Irwin, Toronto, 2000, p. 35.

<sup>186</sup> *Ibid.* pp. 93-94.

<sup>187</sup> *Ibid.* p. 33.

processus de renationalisation de la défense continentale, puisque les gouvernements des deux États ont préféré s'en remettre aux institutions militaires nationales et à des processus bilatéraux de coopération plutôt qu'à des institutions binationales pour assurer la défense de l'Amérique du Nord. La création de ces institutions a donné naissance à une compétitivité institutionnelle entre celles-ci et le NORAD. Les commandements militaires nationaux se voient comme les successeurs du NORAD et comme devant absorber cette institution et ses responsabilités pour ainsi être les seules institutions responsables de la défense continentale. Cette compétitivité a ainsi donné lieu à un processus d'effritement du NORAD où celui-ci s'est vu peu à peu relégué au second rang tout en voyant son utilité diminuer. En désirant conserver la capacité d'agir unilatéralement, les autorités canadiennes et américaines ont créé des institutions avec des compétences et des responsabilités chevauchant celles du NORAD. Le NORTHCOM et le Canada COM, en ayant parfois des compétences identiques à celles du NORAD, ont eu priorité sur celui-ci le rendant subordonné à ces institutions nationales. Cette renationalisation de la défense continentale, cette compétitivité institutionnelle et ce chevauchement des compétences ont provoqué la mort fonctionnelle du NORAD. Cette situation s'est trouvée accentuée par l'incapacité de réformer en profondeur cette institution. Une telle réforme aurait pu permettre de sauvegarder l'utilité du NORAD en lui attribuant des responsabilités uniques qui lui permettraient de toujours jouer un rôle de premier plan dans le système défensif de l'Amérique du Nord. Cette institution binationale ne constitue donc plus un rouage essentiel de l'architecture institutionnelle ayant pour mission de protéger et défendre le continent nord-américain. La seule utilité du NORAD réside dans son rôle symbolique et dans les avantages secondaires qui sont associés à la participation canadienne et américaine au sein de ce commandement militaire binational. Le NORAD est effectivement devenu un symbole représentant les relations coopératives canado-américaines dans le secteur de la défense, représentant l'essence même de l'alliance entre le Canada et les États-Unis. Ce rôle symbolique justifie donc que cette institution soit préservée, car son élimination pourrait être perçue comme étant le signal de changements profonds dans la nature des relations canado-américaines. Le NORAD n'est donc plus une institution nécessaire pour assurer la défense du continent, mais bien une institution qui est nécessaire pour perpétuer les relations coopératives canado-américaines grâce au symbole qu'est devenu ce commandement militaire binational.

Pour terminer, étant donné la renationalisation de la défense en Amérique du Nord suivant les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et la recrudescence de l'importance des institutions militaires nationales, il convient de se questionner sur la pertinence du modèle binational dans le secteur militaire. Les dirigeants nord-américains pourraient préférer l'option multinationale en s'en remettant à des institutions comme l'OTAN pour assurer leur sécurité et celle de leurs alliés ainsi que pour éliminer les menaces à la sécurité continentale nord-américaine. Bien que le NORAD a toujours été une institution à part entière n'étant pas intégrée à l'OTAN, l'évolution future de l'institution pourrait l'amener à s'intégrer à la structure militaire de l'OTAN. La sécurité nord-américaine deviendrait une priorité de la relation sécuritaire transatlantique plutôt que d'être seulement une préoccupation nord-américaine. Ainsi, la mort fonctionnelle du NORAD met en cause le modèle binational canado-américain. Les institutions inspirées de ce modèle pourraient être destinées à remplir un rôle symbolique sans avoir de réel pouvoir d'action. À ce titre, bien que nous ayons soutenu ici que ce symbolisme est justement suffisant pour assurer la pérennité de l'institution, il serait intéressant de voir, dans le futur, si la renationalisation de la défense continentale en Amérique du Nord ne va pas, à terme, signaler des changements qui vont bien au-delà du NORAD et rendre caduc le symbolisme accordé à cette institution.

## BIBLIOGRAPHIE

### Livres

- 1) ANDREAS, Peter. *A tale of two borders. The U.S.-Canada and U.S.-Mexico lines after 9-11*, dans Peter Andreas et Thomas J. Biersteker (ed), *The rebordering of North America. Integration and exclusion in a new security context*. Routledge, New York, 2003, pp. 1-23.
- 2) BELLEAU, Marcel. « Le défi de la sécurité publique après le 11 septembre », dans Charles-Philippe David et la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques *Repenser la sécurité. Nouvelles menaces, nouvelles politiques*, Fides, Saint-Laurent, Québec, 2002, pp. 289-307.
- 3) BEYLIER, Pierre-Alexandre. *Les dessous de la frontière intelligente*, dans Éric Tabuteau et Sandrine Tolazzi (ed) "*A Safe and secure Canada*". *Politique et enjeux sécuritaires au Canada depuis le 11 septembre*, PIE Peter Lang, Bruxelles, 2011, pp. 55-72.
- 4) DONNEUR, André et CHIRICA, Valentin. *Immigration et sécurité frontalière: les politiques canadienne et américaine et la coopération bilatérale*, dans Albert Legault (dir) *Le Canada dans l'orbite américaine. La mort des théories intégrationnistes?*, les presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, Québec, 2004, pp. 15-40.
- 5) FERGUSSON, James. *Beneath the radar: Change and transformation in the Canada-U.S. North American defence relationship*, Canadian defence and foreign affairs institute, Calgary, Décembre 2009, 17 pages.
- 6) FLYNN, Stephen E. *The false conundrum. Continental integration versus Homeland security*, dans Peter Andreas et Thomas J. Biersteker (ed). *The rebordering of North America. Integration and exclusion in a new security context*. Routledge, New York, 2003, pp. 110-127.
- 7) FORTMANN, Michel. *Introduction*, dans Michel Fortmann, Alex Macleod et Stéphane Roussel (dirs), *Vers des périmètres de sécurité? La gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*, Athéna éditions, Outremont, Québec, 2002, pp. 1-15.

- 8) GRONDIN, David et GAGNON, Benoît. *Vers une intégration militaire nord-américaine*, dans Charles-Philippe David et la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques *Repenser la sécurité. Nouvelles menaces, nouvelles politiques*, Fides, Saint-Laurent, Québec, 2002, pp. 181-205.
- 9) GRONDIN, David. *La sanctuarisation du territoire national américain*, dans Charles-Philippe David et la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques *Repenser la sécurité. Nouvelles menaces, nouvelles politiques*, Fides, Saint-Laurent, Québec, 2002, p. 184.
- 10) HEYNEN, Jeff. *Contrôler les frontières et l'immigration: l'approche américaine*, dans Michel Fortmann, Alex Macleod et Stéphane Roussel (dirs) *Vers des périmètres de sécurité? La gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*, Athéna éditions, Outremont, Québec, 2002, pp. 65-86.
- 11) HOLMAN, Fraser D. *NORAD in the new millennium*, Irwin, Toronto, 2000, 108 pages.
- 12) HRISTOULAS, Athanasios et ROUSSEL, Stéphane. *Le trilatéralisme sécuritaire en Amérique du Nord: rêve ou réalité?*, dans Albert Legault (dir) *Le Canada dans l'orbite américaine. La mort des théories intégrationnistes?*, les presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, Québec, 2004, pp. 41-57.
- 13) HRISTOULAS, Athanasios. *Trading places. Canada, Mexico and North American security*, dans Peter Andreas et Thomas J. Biersteker (ed). *The rebordering of North America. Integration and exclusion in a new security context*. Routledge, New York, 2003, pp. 24-45.
- 14) JOCKEL, Joseph T. *Canada in NORAD 1957-2007: A history*, McGill-Queen's University Press, Montréal, 2007, 225 pages.
- 15) JOCKEL, Joseph T. *NORAD: Interoperability at the zenith*, dans Ann L. Griffiths (ed) *The Canadian forces and interoperability: Panacea or perdition?*, Center for foreign policy studies, Dalhousie university, Halifax, 2002, pp. 126-149.
- 16) JOCKEL, Joseph T et SOKOLSKY, Joel J. *Introduction: the road from Ogdensburg*, dans Joseph T Jockel et Joel J Sokolsky *Fifty years of Canada-United States Defense cooperation. The road from Ogdensburg*, the Edwin Mellen Press, Lewiston, 1992, pp. 1-6.

- 17) KNIGHT, W. Andy. *Interoperability: the next stage in Canada-US integration?* , dans Ann L. Griffiths (ed) *The Canadian forces and interoperability: Panacea or perdition?*, Center for foreign policy studies, Dalhousie university, Halifax, 2002, pp. 135-149.
- 18) KONRAD, Victor et NICOL, Heather N. *Beyond Walls: Re-inventing the Canada-United States borderlands*, Ashgate, Aldershot, England, 2008, 352 pages.
- 19) MURRAY, Douglas. *NORAD and U.S. nuclear operations*, dans Joseph T Jockel et Joel J Sokolsky *Fifty years of Canada-United States Defense cooperation. The road from Ogdensburg*, the Edwin Mellen Press, Lewiston, 1992, pp. 209-238.
- 20) ROUSSEL, Stéphane. *La dérive des périmètres de sécurité continentaux*, dans Michel Fortmann, Alex Macleod et Stéphane Roussel (dirs), *Vers des périmètres de sécurité? La gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*, Athéna éditions, Outremont, Québec, 2002, pp. 235-242.
- 21) SLOAN, Elinor C. *Security and Defence in the terrorist era*, McGill-Queen's University Press, Montréal, 2010, 215 pages.
- 22) SLOAN, Elinor C. *The road from September 11: Canada-US defence relations in the terrorist era*, dans Auteurs multiples *Canada among nations 2004: setting priorities straight*, McGill-Queens University Press, Montréal, 2005, pp. 155-170.
- 23) SOKOLSKY, Joel J. *Guarding the continental coasts: United States maritime homeland security and Canada*, IRPP, Montréal, 2005, 67 pages.
- 24) SORENSON, David S. *The future of the North American air defense system*, dans Joseph T Jockel et Joel J Sokolsky *Fifty years of Canada-United States Defense cooperation. The road from Ogdensburg*, the Edwin Mellen Press, Lewiston, 1992, pp. 263-288.
- 25) STAIRS, Denis et MIDDLEMISS, Danford W. *The Canadian forces and the doctrine of interoperability: the issues*, dans Ann L. Griffiths (ed) *The Canadian forces and interoperability: Panacea or perdition?*, Center for foreign policy studies, Dalhousie university, Halifax, 2002, pp. 1-46.
- 26) TURNER, Jeffrey, JOHNSON, Bruce A. et MILLER, David. *North American Security. America's response, Canada's role*, Centre for international relations, Queen's University, Kingston, 2005, 98 pages.

## Articles

- 1) ANDERSON, Greg. « Securitization and sovereignty in post-9/11 North America », *Review of International political economy*, Vol. 19, No. 5, Décembre 2012, pp. 711-741.
- 2) ANDREAS, Peter. « Redrawing the line: Borders and security in the Twenty-first century », *International security*, Vol. 28, No. 2, Fall 2003, pp. 78-111.
- 3) ANDREAS, Peter. « The mexicanisation of the US-Canada border: asymmetric interdependence in a changing security context », *International Journal*, Vol. 60, No. 2, Spring 2005, pp. 449-462.
- 4) BRISTER, Bernard J. « When perpetuity doesn't mean forever: the approaching demise of NORAD », *Policy options*, Décembre 2007-Janvier 2008, pp. 78-83.
- 5) BYERS, Michael. « Canadian armed forces under United States command », *International Journal*, Vol. 58, No. 1, Winter 2002-2003, pp. 89-114.
- 6) FERGUSSON, James. « Voulez-vous jouer avec nous? La décision sur le bouclier antimissile, le renouvellement du commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et l'avenir des relations canado-américaines en matière de défense », *Revue militaire canadienne*, Été 2005, pp. 13-22.
- 7) FORTMANN, Michel et ROUSSEL, Stéphane. « Perimeter of community? North American trilateral security and defense integration », *Paper presented at the annual meeting of the international studies association (ISA)*, San diego, March 25, 2006.
- 8) HAGLUND, David G. « North American cooperation in an era of homeland security », *Orbis*, Vol 47, No. 4, Automne 2003, pp. 675-691.
- 9) HARVEY, Frank P. « Canada's addiction to American security: the illusion of choice in the war on terrorism », *the American review of Canadian studies*, Vol. 35, No. 2, August 2005, pp. 265-294.
- 10) JOCKEL, Joseph T. « Four US military commands: NORTHCOM, NORAD, SPACECOM, STRATCOM - the Canadian opportunity », *IRPP Working Paper Series*, no. 2002-2003, pp. 1-11.
- 11) JOCKEL, Joseph T. « Saving NORAD: should Ottawa seize the Obama moment? », *SPP briefing papers, focus on the United states*, Vol. 2, Issue 3, September 2009, pp. 1-14.

- 12) LAGASSÉ, Philippe. « Canada, Strategic Defence, and Strategic stability: A retrospective and look ahead », *International Journal*, Vol. 63, No. 4, Automne 2008, pp. 917-937.
- 13) LAGASSÉ, Philippe. « Le Northern Command et l'évolution des relations de défense canado-américaines », *Revue militaire canadienne*, Printemps 2003, pp. 15-22.
- 14) LENNOX, Patrick. « From golden straitjacket to kevlar vest: Canada's transformation to a security state », *Canadian journal of political science*, Vol. 40, no. 4, Décembre 2007, pp. 1017-1038.
- 15) MASON, Dwight N. « Canadian Defense priorities. What might the United States like to see », *Policy papers on the Americas*, Center for Strategic and International Studies, Vol. 15, Study 1, March 2004, pp. 1-12.
- 16) MASON, Dwight N. « The future of NORAD », *Commentary*, Mars 2005, pp. 1-2.
- 17) MASON, Dwight N. « The Canadian-American North American Defence alliance in 2005 », *International Journal*, Vol. 60, No. 2, Spring 2005, pp. 385-396.
- 18) MASON, Dwight N. « The future of Canadian-U.S. defense relations », *The American review of Canadian studies*, Vol. 33, No. 1, Mars 2003, pp. 63-91.
- 19) MASON, Dwight N. et FERGUSSON, James. « Security and sovereignty: Renewing NORAD », *One issue, Two voices*, Woodrow Wilson international center for scholars, Issue 3, 2005, pp. 1-20.
- 20) MASSIE, Justin. « Canada's (In)dependence in the North American security community: the asymmetrical norm of common fate », *American review of Canadian studies*, Vol. 37, No. 4, Décembre 2007, pp. 493-516.
- 21) MICHAUD, Nelson. « Souveraineté et sécurité: le dilemme de la politique étrangère canadienne dans l'après 11 septembre », *Études internationales*, Vol. 33, No. 4, 2002, pp. 647-666.
- 22) ORVIK, Nils. « Defence against help - a Strategy for small states? », *Survival: Global politics and strategy*, Vol. 15, No. 5, 1973, pp. 228-231.
- 23) ROUSSEL, Stéphane. « National Security strategy, Northern Command et Homeland Security: l'impact de la réorganisation de la sécurité aux États-Unis sur les politiques canadiennes », *Sécurité mondiale*, No. 3, Janvier-Février 2003, pp. 1-4.
- 24) ROUSSEL, Stéphane. « Le Canada et le périmètre de sécurité nord-américain: sécurité, souveraineté ou prospérité? », *Policy options*, avril 2002, pp. 15-22.
- 25) SOKOLSKY, Joel J. « The future of the North American Defence co-operation », *International Journal*, Vol. 46, No. 1, Winter 1990-1991, pp. 27-57.

- 26) SOKOLSKY, Joel J. « A seat at the table: Canada and its alliances », *Armed forces and society*, Vol. 16, No. 1, Automne 1989, pp. 11-35.
- 27) SOKOLSKY, Joel J. « Changing strategies, technologies and organization: the continuing debate on NORAD and the Strategic Defense initiative », *Canadian journal of political science*, Vol. 19, No. 4, Décembre 1986, pp. 751-774.
- 28) SOKOLSKY, Joel J. « Northern Exposure? American Homeland security and Canada », *International Journal*, Vol. 60, No. 1, Hiver 2004-2005, pp. 35-52.
- 29) SOKOLSKY, Joel J. et JOCKEL, Joseph T. « Renewing NORAD - Now if not forever », *Policy options*, Juillet-Août 2006, pp. 53-58.
- 30) SOKOLSKY, Joel J. et LAGASSÉ, Philippe. « Suspenders and a Belt: perimeter and border security in Canada-US relations », *Canadian foreign policy*, Vol. 12, No. 3, Janvier 2006, pp. 15-29.
- 31) STANCATI, Bernard. « The future of Canada's role in hemispheric defense », *Parameters*, Automne 2006, pp. 103-116.
- 32) STEPHENSON, Alan. « Securing the continent: where is NORAD today? », *Strategic studies working group papers*, Canadian international council, November 2011, pp. 1-11.

### **Autres sources**

- 1) Bi-National Planning Group. *The final report on Canada and the United States (CANUS) enhanced military cooperation*, Peterson Air Force Base, Colorado, March 16 2006.
- 2) *Statement of General Victor E. Renuart, JR., USAF Commander, United State Northern Command and North American Aerospace Defense Command before the House Armed services committee*, 18 Mars 2010.
- 3) Tri-Command Report. *Framework for enhanced military cooperation among North American Aerospace Defense Command, United States Northern Command and Canada Command*, September 2009.